



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL.

Était excusée : Mme Pauline VÉRON qui a donné pouvoir à Mme Claire MOREL.

Était absente : Mme Claire GANNET.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire MOREL (arrivée à 20h25).

DÉLIBÉRATION 09.2017.100 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2017.

DÉLIBÉRATION 09.2017.101 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 SEPTEMBRE 2017.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire commence le Conseil avec quelques informations sur la vie de l'arrondissement. Le mois de novembre est toujours propice aux prix. Ce matin, il y avait le prix Goncourt, le prix Renaudot et le prix TERRITORIA qui est un prix extrêmement important pour les collectivités locales. Cette année encore, l'exécutif municipal du 9^e arrondissement a obtenu deux prix TERRITORIA 2017 qui seront décernés au Sénat la semaine prochaine et qui, une fois de plus, récompensent l'innovation qui est l'ADN de la politique municipale du 9^e : le prix d'or pour la mise en place de l'appli bébé du NEUF dans les crèches municipales de l'arrondissement, la création du service municipal de crèche de secours qui vient en aide à de nombreuses familles depuis sa mise en place il y a deux ans. Et un Territoria de bronze pour l'exemplarité de la concertation qui a été faite autour de la transformation des anciens locaux de l'école Advancia au 39 avenue Trudaine pour réaliser un équipement mixte en bureaux, logements et crèche. C'est un dossier qui avait été suivi par M. Sébastien DULERMO et qui, au terme d'un concours d'architecture, avait fait ressortir un projet qui fait l'unanimité des riverains du quartier. Elle remercie également l'aide précieuse et décisive de Mme Gypsie BLOCH sur la mise en place de ces deux belles initiatives en faveur de la petite enfance depuis 2014.

Toujours sur les palmarès, Madame le Maire communique les résultats du budget participatif du 9^e piloté par Mme Isabelle VUGHT. On a enregistré une augmentation du nombre de votants : 3 200. Elle remercie les personnels et tous les élus présents autour de la table ainsi que les conseils de quartiers et les habitants de l'arrondissement. Ce n'est pas encore un score mirobolant mais il progresse d'années en années.

Les cinq projets arrivés en tête peuvent être financés dans le cadre de l'enveloppe dédiée : la mise en valeur de l'entrée du quartier Pigalle Montmartre. Redonner vie à la fontaine Pigalle est un joli projet qui va être mené, même s'il est dommage, alors que la fontaine Pigalle a été refaite il y a moins de 10 ans, d'être obligé de revenir sur l'ouvrage et de mettre beaucoup d'argent pour cette fontaine qui a vraiment besoin d'une grosse rénovation ; la rénovation de la fontaine du square de la Trinité, qui est là aussi une priorité de cette mandature ; l'élargissement des trottoirs de la rue Saint-Lazare et des aménagements dans le secteur de la gare Saint-Lazare et de la place de Budapest. La rénovation de la place de Budapest et de la rue de Budapest sont très attendues par les habitants.

Le financement des cinq projets lauréats du budget participatif sera assuré par les ILL 2018 à hauteur de 30 % sur l'enveloppe équipement et de 40 % sur l'enveloppe de l'espace public. Madame le Maire rappelle ces pourcentages parce qu'il faut être transparent. Quand la Mairie de Paris consacre 5 % de son budget d'investissement au budget participatif, dans le 9^e l'effort est plus important puisqu'il est de plus de 30 %.

Depuis le dernier Conseil en septembre 2017, elle a eu l'occasion d'installer la promotion 2017-2018 du Conseil municipal des enfants mais également la nouvelle promotion de l'atelier théâtre du 9 : deux belles initiatives jeunesse, deux belles structures, des institutions mises en place maintenant dans le 9^e depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale et qui sont toujours plus dynamiques.

Quelques dates : le mercredi 8 novembre 2017 à 19h00, chacun est invité au vernissage de l'exposition de l'artiste Kioro sur des photographies des capitales d'Europe. Kioro est un jeune artiste primé l'an dernier avec l'Association quartier d'Art Drouot. Le prix de la plus belle photo représentait, une fois n'est pas coutume, des toits de Paris. Le prix était de pouvoir disposer pendant un mois des salons Aguado. Ce jeune artiste organisera sa première exposition d'envergure à la Mairie du 9^e.

Le jeudi 9 novembre 2017 à 18h30, se tiendra une conférence de 9^e Histoire sur le théâtre aux armées pendant la guerre 14-18 et le rôle de la Comédie française. Le samedi 11 novembre 2017, se déroulera la cérémonie commémorative dans la cour de la Mairie au monument aux morts. Le 12 novembre 2017 à 17h00, un concert exceptionnel du Paris Mozart Orchestra avec un hommage à Olivier MESSIAEN qui est une personnalité du 9^e, organiste de l'église de la Trinité pendant plus de 60 ans, pour les 25 ans de sa disparition et les 150 ans de l'église de la Trinité. La municipalité s'associe à cet événement en organisant ce concert exceptionnel. Le mardi 14 novembre 2017, toujours dans le cadre des 150 ans de la Trinité, conférence organisée avec la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, la Sainte Trinité 150 ans d'histoire. Madame le Maire annonce le 16 novembre 2017 avec M. Alexis GOVCIYAN, premier adjoint, une conférence des membres de la légion d'honneur présidée par son prédécesseur, M. Jacques BRAVO qui sera également présent sur un tout autre sujet : l'attractivité touristique, un sujet important pour l'arrondissement et pour Paris. Quelles initiatives, quels enjeux et perspectives ? en présence de M. Christian MANTEI qui est le directeur général d'Atout France, Le 20 novembre 2017, retour à l'histoire et à la mémoire à 14h30 avec une femme tout à fait étonnante, une Américaine qui sera de passage à Paris. Elle a 97 ans et elle est toujours bon pied bon œil, une résistante de la 2^{ème} Guerre mondiale qui viendra parler aux jeunes lycéens, une belle conférence d'une espionne juive dans l'Allemagne nazie. Le 22 novembre 2017 à 19h30, la 2^{ème} conférence organisée avec le Magazine Kaizen. La 1^{ère} conférence a été un vrai succès sur le zéro déchet. C'est un magazine formidable qui traite de tous les enjeux environnementaux et sociétaux. La Mairie organise avec le Magazine Kaizen une conférence sur la parentalité positive. Le jeudi 23 novembre 2017 à 19h00, le tirage au sort des nouveaux bureaux du conseil de quartier. Enfin, le Conseil d'arrondissement se tiendra le 27 novembre.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la sécurité dans le 9^e arrondissement comme l'a souhaité Madame le Maire, c'est d'abord la prévention et l'accompagnement.

On attache beaucoup d'importance à ces activités, notamment en termes d'accompagnement des sans-abris et c'est le sens des différentes réunions et des différents contacts établis avec les associations qui s'occupent des maraudes, mais aussi la police et l'ensemble des structures concernées.

Dans ce cadre, comme il l'avait annoncé, une réunion de coordination s'est tenue le 17 octobre dernier à la Mairie avec Mme Adeline GUILLEMAIN également présente, afin de dialoguer avec l'ensemble de ces acteurs et trouver les solutions les plus humaines et les plus pérennes pour les cas les plus problématiques de personnes à la rue, et Dieu sait qu'il y en a et il y en a de plus en plus. Il faut porter une attention particulière à ces actions de prévention et d'accompagnement. Mais ce sont aussi des nuisances et des incivilités parce que la sécurité publique, c'est aussi cela. L'exécutif travaille bien évidemment en étroite coordination avec le commissariat pour déployer sur le terrain de manière régulière l'ensemble des efforts pour la tranquillité et la sécurité des concitoyens.

Les effectifs de police sont très sollicités mais ils font tout leur possible pour que le Code de la route, notamment, soit respecté et surtout pour les conducteurs de deux-roues parce qu'il y a de plus en plus de cas constatés qui sont problématiques. Aussi, il y a des actions à la fois de prévention mais aussi de verbalisation. Ces actions sont poursuivies mais les incivilités dangereuses continuent, ce qui fait qu'il y a là encore du travail à faire.

Il y a également pas mal d'activités pour la vie nocturne de l'arrondissement. Bien évidemment chacun des signalements est pris en compte et il y en a, notamment du côté de la rue Frochot mais aussi dans les quartiers plus généralement de Pigalle, de Rochechouart et de Clichy. Toutes ces questions sont prises en charge, en lien avec le commissariat central d'arrondissement.

Après la prévention et l'accompagnement, il y a aussi un travail de médiation, médiation entre les riverains et les propriétaires des établissements qui sont réunis chaque fois que possible et dès que nécessaire. Dans cette logique, suite à une réunion le 4 octobre à la Préfecture de police concernant la politique de déplacement à Paris, Madame le Maire a demandé au Préfet que soit élargi le périmètre portant interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées de 21h00 à 07h00 du matin au nord-ouest de l'arrondissement, 4 place de Clichy incluse. Cela n'existait pas, donc cette demande a été formulée et il espère avoir rapidement des réponses par rapport à cela.

La cohabitation d'une population alcoolisée qui stationne aux abords des nombreuses supérettes, avec des riverains, de nuit comme de jour, est en effet très problématique, comme le savent tous ceux qui côtoient tous ces riverains, surtout dans cette partie de l'arrondissement.

À une échelle plus large, la Zone Touristique Internationale Haussmann que l'on appelle ZTI Haussmann, représente la plus grande zone commerciale à ciel ouvert d'Europe, Madame le Maire le rappelle très souvent, avec des grands magasins et leurs 50 millions de visiteurs par an.

C'est un secteur sensible comme l'illustre la surveillance accrue dont il fait l'objet, notamment grâce au travail exemplaire des membres du groupement spécialisé de terrain de la Préfecture de police.

Aussi, dans le contexte de menace terroriste élevée qui pèse sur la France, Madame le Maire a demandé au Préfet de police que la zone correspondant à la ZTI Saint-Lazare, Opéra, Grand boulevard, soit ajoutée à la liste des périmètres dits sensibles de la capitale dont il convient d'assurer la protection. Le dossier est actuellement en cours d'étude par le service de la Préfecture et l'on attend là aussi une réponse aussi rapide que possible.

Enfin pour parfaire l'information du Conseil, M. Alexis GOVCIYAN indique que le Commissaire Thierry LEGRIS est toujours en convalescence. Les élus ont accueilli avec beaucoup de plaisir et d'honneur Madame Rachel ABREU, commissaire central de l'arrondissement par intérim, avec qui ils poursuivent encore de manière active et déterminée tous leurs efforts en matière de sécurité. Il a une pensée bien évidemment pour le Commissaire Thierry LEGRIS à qui il souhaite un bon rétablissement et un retour dans les meilleurs délais possibles.

Madame le Maire s'associe bien sûr à ces vœux de prompt rétablissement pour le Commissaire pour qu'il reprenne son service le plus rapidement possible. Madame le Maire a rencontré le Préfet de police il y a quelque temps après l'annonce du président MACRON sur la police et la sécurité du quotidien qu'il a lancée au mois d'octobre dernier. Le Préfet de police a rencontré l'ensemble des maires pour leur expliquer la philosophie du projet du président MACRON. Les élus seront vigilants sur la traduction concrète des moyens qui seront alloués dans le cadre de cette réforme, arrondissement par arrondissement. Les moyens annoncés par le Préfet de police, mais qui n'ont pas été confirmés, ne paraissent pas encore très satisfaisants et en tout cas ne répondent pas à la demande importante d'une police de proximité. Un premier pas est lancé mais il faudra être très vigilant sur ce point à l'avenir.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO commence en évoquant une situation un peu compliquée au quotidien en ce moment pour des raisons de grève dans différents services de la Direction de la propreté et notamment sur les centres techniques et les garages qui ont beaucoup de retard sur la collecte. Cela fait à peu près 15 jours que cela dure. Cette situation empêche de réaliser différentes actions de sensibilisation auprès des différents partenaires et des riverains, notamment sur le tri et des opérations de verbalisation. Ces opérations ne se passent pas dans de bonnes conditions. À cause des retards sur la collecte, il est un peu compliqué de venir verbaliser alors que ce sont les services de la Ville qui sont plutôt en cause et qui freinent cette collecte. Mais cela devrait s'arranger dans les 15 prochains jours. On devrait retourner à une situation plus ou moins normale.

Côté service, une expérimentation qui s'appelle la gestion au quotidien de l'espace public. Dans 15 quartiers parisiens et un quartier dans le 9^e, le quartier Blanche Trinité a été sélectionné pour réaliser cette expérimentation qui se traduit par une présence accrue sur le terrain des responsables d'atelier, de la Direction de la Propreté et de l'Eau qui prévoit des déambulations bihebdomadaires d'équipes transverses avec la Direction des Espaces Verts, la Direction de la Voirie, la Direction de la Propreté et la DPSP. Ces actions finalement ne sont pas si nouvelles que cela, puisque nous réalisons une fois par mois une marche avec l'ensemble de ces services, sauf la Direction des Espaces Verts puisque l'on est un arrondissement où il n'y a pas beaucoup d'espaces verts ouverts sur les espaces publics. On fait plutôt cela avec la Direction de la Voirie et la DPSP pour, d'une part, se rendre compte des difficultés qu'on a à résoudre avec la Direction de la Propreté, et d'autre part avec les services verbalisateurs pour essayer de remédier à ces situations. On faisait déjà cela sur tout l'arrondissement. La Ville de Paris demande à ses services de réaliser cela deux fois par semaine avec des équipes transverses. Pour le 9^e, il semble que c'est un peu lourd pour les services parce que cela fait quand même deux mobilisations deux fois dans la semaine pour des personnes qui ont aussi un emploi du temps chargé. On verra ce que donne cette expérimentation, on devrait avoir le retour d'ici le début de l'année. M. Sébastien DULERMO en fera part dans un prochain conseil d'arrondissement.

Une autre nouvelle côté propreté, la DPSP, depuis la fin octobre, s'est installée au 25 rue de Liège. On a pu passer les dossiers d'une DPSP qui n'était pas encore créée sur le 9^e et 18^e et une DPSP créée dans les 8^e, 9^e et 10^e sur les dossiers propreté. Donc, on attend de voir si l'organisation qu'on avait engagée avec le 9^e et 18^e pourra être tenue par les 8^e, 9^e et 10^e, on l'espère. Elle devrait notamment être accrue puisque le personnel devrait arriver de plus en plus rapidement avec une méthode de travail qui avait déjà été mise en place par l'ancienne équipe.

Côté Ville de Paris, on peut aussi indiquer que la MIE sur la politique parisienne en matière de propreté va prochainement rendre son rapport. Mme Gypsie BLOCH pourra certainement exposer les recommandations dans un prochain Conseil d'arrondissement et faire un point à ce sujet.

Une autre bonne nouvelle, on avait demandé à plusieurs reprises d'avoir une installation d'urinoirs sur l'arrondissement. Le mot peut ne pas paraître très sexy, mais il faut bien se rendre à l'évidence que les sanisettes Decaux ne répondent pas totalement aux besoins. Du coup, ils appellent cela des uri-trottoirs. Dans le cadre d'une expérimentation et d'un marché à moins de 25 000 € que la Ville a passé, on a 3 uri-trottoirs pour l'ensemble de Paris. On va expérimenter cela en lien avec le 18^e sur les boulevards nord, donc sur le boulevard de Clichy ou boulevard de Rochechouart. Ce sera certainement au niveau à peu près de la rue Pierre-Haret pour le 9^e parce que c'est là où on a des difficultés en lien avec la place Adolphe Max et la rue Pierre-Haret. Étant situé sur le boulevard, on pense que pour les riverains, ce sera beaucoup moins de nuisances que si c'était installé dans une rue plus étroite avec un passage quotidien des riverains. On vous en dira plus. Il devrait y avoir une réunion sur site en lien avec le 18^e, mi-novembre, pour voir l'installation qui devrait se faire avant début décembre.

Madame le Maire confirme que la situation doit être améliorée, elle sait que M. Sébastien DULERMO a beaucoup travaillé à la mise en place de ce dispositif avec les services de la Ville de Paris. Il sera possible de faire un retour sur cette expérience d'ici quelques semaines. Elle précise que Mme Gypsie BLOCH est toujours en charge de la Petite Enfance et de la Vie scolaire mais pas en charge de la propreté. Pour le Conseil de Paris elle participe à la mission d'information et d'évaluation présidée par Mme Florence BERTOUT, sa collègue du 5^e arrondissement. Au titre du 9^e arrondissement, Mme Gypsie BLOCH siège sur cette mission d'information qui sera riche en enseignement.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire veut attirer l'attention sur trois délibérations qui intéressent le 9^e arrondissement. La DASCO 56G avec des dotations pour le soutien départemental à des projets éducatifs pour le collège Gauguin en particulier, et d'autres subventions à des associations et des conventions avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. L'association E-seniors du 9^e est concernée. Le 3^{ème} point qui sera abordé au Conseil de Paris est une délibération qui sera présentée par Dominique VERSINI, une délibération que Madame le Maire soutient et qui vise à augmenter la capacité d'accueil du centre pour mineurs réfugiés de la cité Charles Godon, de 19 places actuellement. La capacité d'accueil va monter jusqu'à 30 ou 40 places. C'est un projet que l'exécutif soutient et accompagne avec succès depuis maintenant plus de 10 mois d'activité, et accepté par les riverains du quartier. C'est une bonne chose.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour en commençant avec les dossiers de Mme Sylvie LEYDET, notre adjointe au logement pour la communication annuelle sur l'attribution des logements sociaux dans le 9^e en 2016.

COMMUNICATION SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9^E EN 2016, PAR MME SYLVIE LEYDET, ADJOINTE AU MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Sylvie LEYDET rappelle que le code général des collectivités locales prévoit une information annuelle des Conseils d'arrondissement sur les attributions des logements sociaux. Comme chaque année, elle va en communiquer quelques chiffres.

43 logements sociaux ont été orientés Ville de Paris. Sur ces 43, 16 logements ont été orientés dans la Mairie du 9^e arrondissement. Comme chacun le sait, la règle de répartition 50-50 entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement perdure. Néanmoins, ce calcul est effectué avec soustraction des relogements de droit et des dispositifs sociaux qui se sont élevés à 10 logements en 2016. C'est pour cela que l'on n'a pas d'égalité. 10 logements en 2016, ce n'est pas beaucoup. À ce jour, en 2017, et on est quand même au mois de novembre, il ne reste plus grand-chose, 7 logements ont été orientés vers la Mairie du 9^e arrondissement.

Avant la fin de l'année, elle devrait recevoir les logements du 151 rue Faubourg-Poissonnière. La date n'est pas encore définie, on ne sait pas non plus quel est le nombre exact de logements à attribuer ni la superficie, ni la répartition entre F2, F3 ou F1 puisqu'en général plus c'est grand plus c'est difficile. C'est toujours la même chose, il n'y a pas de nouveauté, il n'y a pas de concertation. Ce n'est pas le nombre de commissions de logement qui surbooke les agendas, c'est sûr. Quand il est demandé d'en tenir une par mois, on ne voit pas comment on ferait ni avec quoi. Elle donne rendez-vous à l'année prochaine.

Madame le Maire remercie Mme Sylvie LEYDET et note que ces commissions se passent en toute transparence en présence de membres de l'opposition et de représentants d'associations. Sur un logement, elle rappelle qu'il faut proposer trois dossiers par logement. Et au Conseil de Paris, elle dénonce régulièrement le fait que les logements proposés sont très petits, des F1 et des F2 qui ne répondent pas aux besoins des familles de l'arrondissement pour rester.

Madame LEYDET confirme qu'effectivement, au moins trois dossiers sont proposés. À chaque fois en commission, on présente au moins huit dossiers et il y a une discussion en commission, tout le monde donne son avis et tout le monde vote.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres qui consacrent du temps à l'examen de ces dossiers, qui ne sont pas très faciles à traiter. Elle rappelle qu'il y a 250 000 demandeurs de logement à Paris, une explosion ces 10 dernières années et sur le 9^e il y a 3 000 demandeurs de logement.

M. SOREL voudrait faire l'économie des débats sur les HLM qu'on a à peu près à chaque conseil. Il ne s'agit pas à chaque fois de refaire le monde. Il trouve comme Mme LEYDET que la part des logements sociaux est faible par rapport à l'ensemble des attributions. Donc si elle présente un tableau où il y a 43 attributions, c'est seulement dix en logement locatif très social. Il veut rappeler que les logements très sociaux n'ont pas vocation, réglementairement parlant, à être réservés uniquement au DALO et ils n'ont pas vocation à être uniquement fléchés. Ce n'est pas que pour les préfets, les PLAI. Les collectivités aussi peuvent faire des PLAI. Si elle décidait de porter cette revendication à travers un vœu ou autre, il serait prêt à le porter pour se tourner vers les bailleurs et vers tout le monde pour augmenter la part des PLAI dans les attributions de logements sociaux du 9^e arrondissement. Il espère que les commissions seront plus nombreuses à l'avenir parce que c'est vrai qu'il faudrait plus de logements sociaux dans le 9^e, on pourrait tout à fait augmenter cette part de logements très sociaux. Tout cela pour dire qu'il ne faut pas simplement regretter qu'il n'y en ait pas assez, les collectivités aussi peuvent attribuer du PLAI, ce n'est pas que pour les préfets.

Mme LEYDET indique que les logements qui ont été attribués sont quasiment tous des PLAI.

M. GOVCIYAN confirme ce que dit Mme Sylvie LEYDET, ce sont des cas difficiles et des dossiers compliqués. Effectivement en grande partie, ce sont des PLAI.

Madame le Maire remarque qu'on peut parler de PLAI, de PLUS, cela ne fait pas une politique du logement à Paris. Aujourd'hui, il y a des besoins réels d'accès à la propriété pour les classes intermédiaires, les classes moyennes. Ces mots-là n'existent plus dans la politique du logement à Paris. Elle sait que Monsieur MAILLARD va converger avec elle sur ce sujet. Si on veut une mixité, si on veut que les familles continuent à élever leurs enfants, puissent pouvoir vivre décemment, faciliter leur quotidien, il faut aussi des logements. Aujourd'hui, on ne peut pas répondre à la demande de logement. Cette politique est exercée depuis vingt ans. Le nombre de demandeurs de logement est exponentiel. Les permanences, que ce soit celles de Mme Sylvie LEYDET ou celles de l'ensemble des élus présents autour de la table, neuf cas sur dix sont sur des thématiques de logement. Pouvoir se loger dans Paris est le point noir des Parisiens, c'est très difficile et aujourd'hui la politique du logement à Paris ne permet pas de pouvoir vivre suffisamment. Ce qui explique aussi la migration de beaucoup de familles de classe moyenne et de classe intermédiaire de l'autre côté du périphérique parce qu'ils ne trouvent plus à se loger à partir même du 2^{ème} enfant.

Pour M. MAILLARD, c'est à chaque conseil quasiment qu'il est question de ce problème du logement. Qu'on soit bien clair, on a une volonté politique profonde de réfléchir à l'aube du Grand Paris. Si on continue à travailler arrondissement par arrondissement comme on le fait à l'heure actuelle, on n'arrivera jamais à trouver une solution. C'est pour cela qu'il prône une construction à l'échelle du Grand Paris, de la Métropole, c'est ce qui semble cohérent.

Deuxième chose assez simple, à un moment il va falloir vraiment se poser concrètement la question sur les baux éternels, c'est-à-dire sur un bail qui fait que quand un demandeur, un bailleur social entre dans un logement, il l'a à vie. Il faudra aussi réfléchir concrètement et mettre sur la table une véritable rotation avec une durée de baux. On avait proposé six ans, on peut y réfléchir, sinon on n'arrivera jamais à trouver de solution.

Troisième optique, en tant qu'élu parisien, il a une vraie opposition par rapport au rachat massif d'immeubles à prix très important. On le voit, Paris Habitat, la RIVP fait aussi un procès d'intention sur leur difficulté à se refinancer avec une baisse de la CAF. Mais qu'on soit bien clair, si on continue à acheter à un prix supérieur ou à un prix du marché, on n'arrivera jamais à équilibrer les comptes. Deuxième chose, on a une impossibilité concrète à construire et à décider qu'une partie des habitants, donc des classes moyennes qui se logent dans le privé, soient quelque part expropriés par nous qui achetons du collectif et donc du HLM. Donc, il y a un vrai souci. Il invite à réfléchir au niveau de la métropole et ne plus réfléchir au niveau local. Quand on achète un immeuble, on remplace une population par une autre. Ce n'est pas une question de riche par le pauvre, c'est juste qu'il y a une population : la classe moyenne. Quand on a parlé des habitants qui ont deux ou trois enfants qui ne peuvent plus rester dans Paris, c'est une réalité. Il y a deux ans, on a fermé 84 classes. Cette année, le recteur, et M. Alexis GOVCIYAN aussi l'a rencontré, limite la baisse des classes mais il y a un vrai choix politique à faire. C'est pour cela que les élus parisiens prônent une construction au niveau de la métropole. Il faut construire, on est d'accord, mais il faut aller là où il y a du foncier. Le foncier n'existe qu'à un endroit, c'est à l'extérieur du périphérique.

Madame le Maire estime que, que ce soit sur le sujet du logement ou de la circulation, effectivement il faut gérer à la bonne échelle mais sur beaucoup de sujets ce n'est plus le cas. Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2017.102 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire annonce un moment important de l'année municipale avec la présentation du budget primitif 2018. C'est un exercice toujours un peu fastidieux. En application du titre 1 du livre V du Code général des collectivités territoriales qui traite des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, les Conseils d'arrondissement doivent en effet délibérer sur l'état spécial de leur arrondissement. Par rapport à l'an dernier, il y a une nouveauté issue de la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris qui prévoit la fusion de deux collectivités parisiennes : la commune et le département en une entité unique qui est la Ville de Paris.

Prochainement, on devrait avoir des annonces du Président MACRON sur la métropole et sur son périmètre, que ce soit à Paris et dans d'autres régions de France. C'est important et on attend ces annonces avec beaucoup d'impatience.

Cette loi du 28 février 2017 a changé un peu la nomenclature. Dans les documents qui ont été communiqués, la nomenclature M14 communes et M52 départements ne correspondent plus aux besoins et à la spécificité de la nouvelle collectivité, la Ville de Paris. C'est désormais la M57 Métropole qui doit être utilisée, y compris par les états spéciaux d'arrondissement. Le changement de nomenclature rend difficile la comparaison avec les années antérieures, c'est pourquoi les services de la Mairie du 9^e ont fait en sorte, autant que faire se peut, de rendre les annexes plus lisibles et permettre ainsi une continuité dans la lecture pluriannuelle des budgets votés et exécutés. Madame le Maire voudrait remercier M. Michaël DUMONT et Mme Aurore ESCALIER pour le soin particulier qu'ils ont mis à l'élaboration de ces documents.

Comme on peut le constater, cette nouvelle nomenclature redéfinit les rubriques et permet entre autres une distinction des dépenses des conseils de quartier en investissement et en fonctionnement. Elles individualisent également les travaux urgents. Les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales restent quant à elles inchangées jusqu'aux prochaines annonces attendues.

Le montant des dotations du budget primitif 2018 sont les suivantes et Madame le Maire va ensuite les détailler en toute transparence : 5 182 256 € pour la dotation de gestion locale, 403 223 € pour la dotation d'animation locale, 141 320 € pour la dotation d'investissement. La dotation de gestion locale s'élève à 5 182 256 €, cette dotation comprend les crédits de fonctionnement courant des équipements de proximité dont la mairie d'arrondissement, mais également les écoles, les crèches, les jardins, les gymnases. Ce sont 83 équipements inscrits à l'inventaire conformément à la délibération du 11 septembre 2017 rapportée par M. Jean-Baptiste de FROMENT. Lors du BP 2017 à titre de comparaison, la base était de 75 équipements, passant à 83, tout cela a un coût en gardant un budget de fonctionnement stable.

L'exécutif continuera en 2018 à faire plus avec moins qu'en 2014 et autant qu'en 2017. Le montant arrêté par le Conseil de Paris est le fruit d'une discussion entre l'exécutif du 9^e et la Mairie de Paris, l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, sur la base des expertises des différentes directions de la Ville de Paris. Madame le Maire tient à renouveler ses remerciements pour son engagement à son directeur des services pour tout ce bon travail. Elle a veillé durant tout le processus de négociation à ce que la volonté générale d'économie ne se fasse pas au détriment du bon fonctionnement des équipements et des services publics au service des Parisiens du 9^e, il est important de le dire.

La dotation de gestion locale connaît quant à elle une quasi-stabilité par rapport au budget primitif 2017, avec une évolution de -0,14 %. Cette stabilité budgétaire est la preuve d'une rigueur dans la gestion financière de l'arrondissement. Là aussi, elle veut insister sur ce point. Les Parisiens ont un pouvoir d'achat en berne. C'est de plus en plus dur de vivre à Paris. Les élus des collectivités et des arrondissements doivent donner l'exemple.

La maîtrise budgétaire mise en œuvre avec l'équipe du 9^e a permis d'absorber les revalorisations successives des dépenses d'eau faites par la Direction du Patrimoine et d'Architecture de +22,7 % pour le BP 2018. La rubrique Petite Enfance, à laquelle elle accorde avec Mme Gypsie BLOCH une attention très particulière, connaît une stabilité de son budget hors fluide bien que l'on puisse noter une hausse de 10 % des frais de nettoyage des locaux conformément à l'expertise de la DFPE. Cette hausse est absorbée à coût constant par une reventilation des autres comptes budgétaires.

Dans le cadre de la réforme menée par la Maire de Paris, le conservatoire de musique du 9^e a mis en place à la rentrée de septembre un accès à la découverte des arts à destination de 450 enfants de CP de l'arrondissement. Afin de réaliser ce projet, le théâtre du lycée Jacques Decour a dû être loué dès septembre 2017. Donc, une dépense évaluée pour 2018 à 26 000 € a été affectée. Cette dépense nouvelle a pu être prise en charge grâce aux économies réalisées sur les autres comptes budgétaires.

Il est à noter également que l'augmentation de la rubrique administration générale est liée au remboursement des dépenses de sécurisation des bureaux de vote par le budget général de la Ville de Paris. Pour mémoire, avant les élections présidentielles et législatives, Madame le Maire avait pris l'initiative de sécuriser l'ensemble des bureaux de vote du 9^e arrondissement. Elle avait reçu en mars de cette année une lettre du Préfet de police qui incitait à prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les bureaux de vote pour que la vie démocratique se passe dans les meilleures conditions possibles. Elle avait eu une fin de non-recevoir de la part de la Ville de Paris qui s'est finalement rétractée entre les deux tours de la présidentielle. Elle a trouvé que c'était une bonne idée finalement de sécuriser l'ensemble des bureaux de vote. Elle s'en félicite puisque la dépense budgétée a été remboursée par la Mairie de Paris, elle a remboursé l'intégralité des frais de gardiennage pour les quatre tours de scrutin de 2017.

Madame le Maire veut revenir sur un service supplémentaire assumé par le 9^e qui est la passation avec l'entreprise d'insertion Nature Espace, d'un marché de surentretien des espaces verts et de collecte des cendriers qui recyclent les mégots. C'est le seul arrondissement à le proposer aux habitants et aux nombreux visiteurs. S'il a fallu procéder à un marché de surentretien, à utiliser les services d'une société d'insertion, c'est parce que la Ville de Paris n'assume pas ses responsabilités sur les tâches qui sont les siennes.

On entend un beau discours qui est « je veux végétaliser la ville ». Il est bien beau de la végétaliser mais il faut ensuite l'entretenir, ce qui n'est pas le cas. Le 9^e a financé de nouveaux projets d'embellissement, de végétalisation de la ville inclus dans les frais d'entretien, d'où ce marché de surentretien. La jardinière de la rue de Montyon va bientôt être livrée dans quelques semaines, ainsi que celle de la rue des Martyrs, de la rue de Rochechouart devant le centre Valeyre et sur le parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette, sans compter la réouverture en 2018 de la cour Cadet qui a été totalement repensée depuis 2014, qui sera beaucoup plus végétalisée. Mais là aussi, il va falloir trouver les moyens de l'entretenir parce qu'il n'y a rien de pire que de végétaliser et de ne pas entretenir ensuite. On peut déplorer que la DEV n'ait ni anticipé ni estimé pour le moment la charge de fonctionnement pour l'état spécial d'arrondissement. Puisque les services n'en sont pas capables, c'est aux élus de suppléer à cette défaillance et de passer le marché de surentretien.

Pour les autres établissements, le budget 2018 est la reconduction à l'identique du BP 2017. À noter cependant que deux nouveaux équipements dans le 9^e vont voir le jour en 2018, deux nouvelles salles de sport dans le centre d'animation de la Tour des Dames. Elles sont attendues depuis longtemps, les études ont été financées en 2014. Il faut rappeler que le centre d'animation de la Tour des Dames que certains fréquentent assidument n'était pas achevé, a été livré non achevé avec des locaux de plus de 1 000 m² qui avaient besoin d'être aménagés. Madame le Maire espère pouvoir inaugurer ces deux nouvelles salles qui vont aider beaucoup d'associations dès le début 2018. Puis, ici même, se réalisent les travaux du relai d'assistante maternelle, relai auxiliaire parentale dans les anciens locaux de l'antenne de police, un joli symbole. Ce sont les petits enfants qui vont investir l'antenne de police à partir du 7 janvier 2018 pour lesquels les directions centrales n'ont pas prévu à ce jour d'estimation de dépenses de fonctionnement. Donc, elle sera amenée à revoir les demandes lors de l'examen du budget supplémentaire 2018 qui sera étudié en juin prochain.

À noter aussi la situation plus que problématique de la Maison des Associations, la MDA, qui correspond au loyer annuel sur la ligne location immobilière. Le loyer annuel que la Ville de Paris doit verser à Paris Habitat demeure inchangé et continue à s'établir à 125 000 € pour l'année, traduction par mois 10 416 € pour 170 m² non accessibles aux personnes à mobilité réduite, une Maison des associations qui est régulièrement fermée pour avarie. La Mairie centrale, et Madame le Maire le réitère et le déplore, refuse toujours de résilier le bail. Elle a refusé de résilier le bail en mai dernier, a voulu le reconduire. Elle a fait un certain nombre de propositions avec Mme Isabelle VUGHT pour rationaliser, pour trouver d'autres lieux moins chers dans l'arrondissement, pour fusionner avec la nouvelle Maison des Associations du 8^e dans laquelle la Ville de Paris a beaucoup investi en moyens innovants.

Mutualiser, s'occuper de la dépense publique, cela ne doit pas vraiment intéresser la Mairie de Paris qui refuse toutes ces propositions, préférant garder pour 125 000 €, un prix défiant toute concurrence, ce local qui ne sert pas à grand-chose. Le montant reconduit a été communiqué par les services de la Mairie centrale qui n'ont, à ce jour, toujours pas transmis une éventuelle nouvelle convention ce qui empêche actuellement de payer les sommes dues au titre du second semestre de 2017.

Concernant la dotation d'animation locale qui s'élève pour 2018 à 403 223 €, cette dotation est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie, à la vie locale, aux activités culturelles et d'animation aux interventions, motivées par des travaux d'urgence qui présentent un caractère de dépenses de fonctionnement. Cette dotation se décline pour 2018 en trois sous-enveloppes, des crédits liés aux travaux d'urgence dans les équipements inscrits à l'inventaire à hauteur de 236 723 €, en légère hausse de 1,15 % des crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier : 16 530 €, un peu plus de 3 000 € par conseil, le montant est inchangé et une enveloppe d'animation locale proprement dite de 166 500 €, en stabilité, qui est déterminée sur la base de critères socio-économiques conformément à la délibération également étudiée au dernier Conseil d'arrondissement. Ces crédits d'animation locale et ceux des conseils de quartier sont en stabilité, aucune modification du mode de calcul n'est intervenue.

Quant aux crédits liés aux travaux d'urgence, ils enregistrent une augmentation car leur montant correspond à la moyenne de la consommation des trois derniers exercices. Cette hausse est le fruit d'un effort soutenu et continu depuis l'élection pour conduire les travaux nécessaires à la bonne marche de nos équipements et à l'amélioration de l'accueil des usagers. L'intégralité des crédits de la DAL est déterminée par l'application de critères communs à tous les arrondissements qui sont définis par la Ville de Paris et adoptés par le Conseil de Paris et qui ont été examinés lors de la dernière séance. 50 % des crédits sont proportionnels à la population, 40 % proportionnels au nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche de l'impôt sur le revenu et les 10 % restants concernent la proportion des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges classés en ZEP ou en REP. Ce qui n'est pas le cas dans le 9^e.

Le Conseil a voté contre cette délibération parce qu'il considère que ces critères ne tiennent pas compte de la fréquentation intense de l'arrondissement par les très nombreux visiteurs : 60 000 habitants, 180 000 dans la journée. Cela fait beaucoup de monde qui vient consommer, vivre dans le 9^e arrondissement et occuper l'espace public. Il ne s'agit pas de réclamer toujours plus mais il est indéniable que les critères retenus par la Ville doivent être revus pour tenir compte de l'évolution de l'arrondissement et de la Ville, arrondissement dont une partie non négligeable a été classée en zone touristique internationale, qui bénéficie des 12 dimanches travaillés, dits de la Maire de Paris. Cela fait venir du monde dans le 9^e arrondissement 7 jours sur 7 alors qu'il n'a pas les moyens des services publics adaptés pour répondre à cette nouvelle demande.

La dotation d'animation locale est quant à elle en parfaite stabilité depuis 2014. Elle permet de financer les activités culturelles, sportives, pédagogiques, ouvertes à tous les habitants du 9^e et plus particulièrement aux enfants et aux familles.

En regardant plus précisément la ligne budgétaire fêtes et cérémonies, puisque c'est une appellation qui fait vibrer l'opposition, donc Madame le Maire aime bien s'y attarder, pour le représentant de l'opposition, elle veut rappeler que son montant pour 2018 est de 35 000 € contre 40 000 € l'année dernière, soit une dépense annuelle de 58 centimes par habitant, quand la moyenne parisienne est de 78 centimes par habitant. Quand on critique, on regarde d'abord ce que font ses amis avant de donner des leçons à la Mairie du 9^e arrondissement qui sur ce point, est extrêmement scrupuleuse depuis 3 ans sur ses dépenses et sur cette ligne budgétaire. S'il est possible d'organiser davantage de manifestations, parce que c'est vrai qu'on en organise beaucoup, c'est indéniable, cette Mairie est ouverte 7/7, 24/24 pratiquement, c'est parce que dans le même temps les coûts ont diminué, ont été maîtrisés. Elle remercie les membres de son cabinet qui par roulement chaque week-end, assurent la tenue de manifestations samedi et dimanche, qui le font bénévolement et c'est ce qui permet de limiter les coûts de personnel.

Concernant enfin la dotation d'investissement qui s'élève à 141 320 €, elle rappelle qu'en complément des crédits de fonctionnement, est inscrite à la section d'investissement de l'état spécial cette dotation destinée à financer certaines dépenses d'investissement pour les besoins propres de la Mairie d'arrondissement, des équipements de proximité ou des établissements ou espaces publics non-inscrits à l'inventaire. La dotation d'investissement pour 2017 est fixée à 141 320 € en reconduction par rapport à 2016. Elle comprend en plus de l'enveloppe destinée aux investissements proprement dits de 100 000 €, les crédits d'investissement des conseils de quartier à hauteur de 41 320 €.

Pour terminer, Madame le Maire précise que conformément aux dispositions de l'article L2511-41 du CGCT, l'état spécial est voté par chapitre et par article, tandis que le budget général de la Ville est voté par fonction. Les tableaux fournis retracent la proposition de répartition par rubrique fonctionnelle par article en toute transparence, et également les comparaisons par rapport au budget primitif intérieur, primitif et supplémentaire. C'était une demande en début de mandature à laquelle l'exécutif se soumet bien volontiers, c'est beaucoup de travail mais qui est réalisé scrupuleusement. L'état spécial qui doit être voté en équilibre réel en dépenses et en recettes avec les dotations notifiées sera ensuite soumis au Conseil de Paris en même temps que le budget général de la Ville dont il constitue une annexe. Mais cette année encore, Madame le Maire souhaite remercier l'ensemble de l'exécutif du 9^e, les élus de son équipe pour leur bon travail à ses côtés, et profiter de cette délibération pour rappeler les choix qui sont les leurs concernant les IIL, les Investissements d'Intérêt Localisé pour 2018. Ces choix ne sont pas soumis au vote mais, là aussi, il semble important de les faire connaître, elle a fait parvenir un tableau qui se trouve dans le dossier, soit via ODS, soit via l'ordre du jour de ce Conseil.

Vendredi prochain, Madame le Maire rencontrera la Maire de Paris pour la conférence de programmation des équipements. Au cours de cette conférence de programmation, elle défendra deux projets de travaux : des travaux de rénovation du square Alex-Biscarre qui est la propriété de la Fondation Dosne-Thiers.

Une convention a été passée au dernier Conseil municipal entre la Fondation Thiers et la DEVE pour permettre l'accès au public de ce square qui fait le bonheur de beaucoup d'enfants du quartier. Mais en contrepartie, il faut aider la Fondation Thiers qui ouvre ce lieu absolument magnifique, les aider dans l'entretien et la rénovation de ce square. 100 000 € ont été budgétés pour cela et elle le soumettra à l'arbitrage de la Maire de Paris. Puis bien sûr, elle reviendra avec elle sur les nécessaires travaux de la création des deux salles de sport dans ce site de la Tour des Dames pour 400 000 € sur la base d'un projet qui a été construit, étudié depuis 2014 grâce à un financement de la Mairie du 9^e.

Madame le Maire a souhaité que cette année encore la présentation de ce budget soit complète, un peu fastidieuse mais elle veut absolument que les élus disposent de toutes les informations, de tous les documents en toute clarté et en toute transparence. Concernant les dépenses des conseils de quartier, Mme Isabelle VUGHT détaillera le détail des dépenses, peut-être au prochain Conseil d'arrondissement, au cours de la présentation du bilan annuel des Conseils de quartier, ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil. Ce budget est de proximité, il est de responsabilité. Il vise à maîtriser les coûts de fonctionnement, de les prioriser sur les espaces publics, sur les équipements vitaux de l'arrondissement. Ils s'accompagneront en termes d'investissement avec les investissements, les IIL et les IL mais aussi dans le plan d'investissement pour la mandature d'aménagements innovants. Les travaux doivent commencer courant 2018 rue de Clichy, rue Blanche et d'autres projets encore doivent être concrétisés. Enfin, elle se déclare prête à répondre aux questions et interrogations sur ce budget dont chacun peut être fier.

M. Jonathan SOREL annonce quelques remarques sur cet état de budget du 9^e. La première chose est que Madame le Maire finisse en disant « on peut tous être fiers ». Effectivement il pense qu'on peut se féliciter d'un certain nombre de choses. La première, c'est cette stabilité. C'est-à-dire qu'on est quand même dans un contexte général de baisse de dépenses publiques. Si on prend la peine de regarder ce qui se passe partout en France, en dehors de Paris, on voit que toutes les collectivités font face à des baisses très très importantes de leur budget et on retient Paris. C'est une bonne chose pour les Parisiens que ce soit en central ou en arrondissement, on arrive à maintenir des budgets d'engagement de service public important, c'est une bonne chose pour maintenir une qualité de vie dans une ville pleine de défis.

La deuxième remarque, il juge intéressant que cette délibération qui peut paraître un peu administrative dise en creux ce qu'est un arrondissement dans une ville comme Paris. Au fond, on se rend compte qu'il y a cette stabilité, on se rend compte aussi et il constate que Madame le Maire le reconnaît, qu'il y a une forme de cogestion ou en tout cas de méthodologie de concertation dans l'établissement des budgets entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement. Une Mairie d'arrondissement, c'est une collectivité principalement gestionnaire qui a des coûts de fonctionnement, c'est principalement du fonctionnement et pas de l'investissement et donc une sorte d'automatisme et de répétition d'année en année avec une difficulté de réorienter des financements ici pour les remettre là. De ce point de vue-là, il trouve que c'est une manière de dépassionner le débat. On se rend compte que finalement il n'y a pas un budget, si l'on peut dire, HIDALGO et un budget BÜRKLII.

Le budget des Parisiens est mandaté à Anne HIDALGO pour le gérer, et ici c'est Madame le Maire qui est mandatée pour le gérer. Il trouve que c'est un peu facile parfois de jouer cette opposition. Par exemple, sur le budget participatif, comme cela a été fait au début, de mettre un peu plus pour aller au bout des 5 projets en oubliant de dire que c'est parce qu'il y a une incitation en Mairie Centrale. Parce que quand l'arrondissement met un euro, la Mairie Centrale en met deux. Cependant il ne faut pas s'opposer de manière trop artificielle sur les budgets. On se rend bien compte que tout cela relève des mêmes administrations et d'un seul et unique budget à la fin, celui des Parisiens. On pourrait dire la même chose quand Madame le Maire dit « nous pallions au manque d'entretien dans les établissements ». Non ! Encore une fois, un arrondissement, qu'est-ce que c'est ? C'est la cellule démocratique qui a en charge de gérer les équipements de proximité. Donc il est normal que l'on vous mandate, on parle de budget pour cela, pour entretenir un certain nombre d'équipements. C'est un peu facile de dire « on le fait parce que le central ne le fait pas ». Non ! La réalité, c'est que le central délègue une part de budget pour le faire. On peut aussi présenter les choses comme cela. IL convient que c'est peut-être un peu moins percutant de manière politicienne mais c'est aussi une autre manière un peu plus apaisée de présenter les choses.

Sur les critères démographie et social, M. Jonathan SOREL n'est pas d'accord avec Madame le Maire. Il pense que le critère démographique est une évidence et que le critère social qui doit rester le principal critère de modulation. Il n'arrive pas à comprendre dans la démonstration même s'il y a une forme de logique. On a beaucoup de touristes, cela génère des nuisances, peut-être qu'il faut mettre des moyens en face. Mais les touristes, en étant un peu caricatural, ne vont pas à Valeyre. Ils n'utilisent pas le centre d'animation. Ce qui relève de la nuisance ou du surplus de politique publique nécessitée par le flux touristique est traité quand même en majorité par un niveau supérieur à l'arrondissement. Les touristes, qu'est-ce qu'ils font ? Ils prennent beaucoup le métro, c'est le STIF. Ils vont entraîner un peu de pollution et de saleté dans les rues. C'est traité par la Direction de la Propreté. Il comprend la logique mais n'est pas d'accord avec elle et il ne comprend pas le lien direct avec ce qui relève de ce budget délocalisé.

Madame le Maire s'excuse de l'interrompre pour dire qu'elle comprend que ce n'est pas le touriste chinois qui va prendre un cours de samba au centre Valeyre mais il peut y en avoir au centre de la Tour des Dames, au centre Valeyre. Il y a des associations d'employés, des sièges sociaux très nombreux dans l'arrondissement et c'est beaucoup le cas à la Tour des Dames. C'est bien normal, ils viennent vivre dans le 9^e et puis il y a ceux qui travaillent. C'est fondamental. Elle confirme à M. Jonathan SOREL que l'arrondissement pallie le manque de personnel, le manque de bras et le manque d'entretien d'un certain nombre d'équipements, c'est ce que lui disait d'ailleurs l'ancien adjoint aux finances de Madame HIDALGO, Monsieur BARGETON, c'est un choix : « *Vous décidez de payer le surentretien des squares ou des jardinières, c'est votre choix puisque vous estimez que les services de la ville ne sont pas suffisamment efficaces pour vous* ». Oui, Madame le Maire confirme que les services de la ville, par manque de moyens, ne sont pas assez efficaces pour répondre aux besoins et aux attentes des Parisiens.

Elle ajoute qu'il y a, surtout le midi, beaucoup de personnes qui n'habitent pas l'arrondissement mais qui viennent y occuper les salles de dojos ou les équipements sportifs ou les animations culturelles.

M. Jonathan SOREL maintient qu'il y a quand même une forme d'incohérence, c'est-à-dire soit on est pieds et mains liés et on ne peut rien faire, et dans ce cas on ne conclue pas la présentation par « nous sommes très fiers de cet arrondissement, nous allons travailler en commun avec le central et tout est très bien ». Il faudrait conclure par « il faut revoir le rôle d'un arrondissement dans la Ville de Paris, il faut défendre plus d'autonomie, voire de l'autonomie fiscale ». Dans ce cas, il affirme que Madame le Maire serait en mesure de mettre en place une vraie vision politique si c'est cela qu'elle souhaite mais il pense qu'il y a un manque de cohérence à monter ce sujet en épingle.

Madame le Maire répond qu'elle attend avec énormément d'impatience les propositions du président MACRON et du Premier ministre sur ce qu'ils veulent faire du cadre institutionnel de Paris et de la Région-Métropole.

M. Jonathan SOREL s'interroge quand même sur la cohérence.

Madame le Maire explique que c'est très important parce que ce n'est pas la réforme du statut de Paris sous le quinquennat HOLLANDE qui règle quoi que ce soit. C'est une montagne qui a accouché d'une souris avec la fusion de 4 arrondissements. Cela n'a rien réglé. Elle attend vraiment avec impatience et espère que cette réforme sera audacieuse, que des décisions très politiques seront prises pour rendre beaucoup plus efficace la décision dans les domaines évoqués précédemment.

M. Jonathan SOREL reprend son intervention, il en était aux critères. En fait, on se rend compte qu'on a derrière tout cela un débat sur le rôle d'un arrondissement à Paris. Il va essayer de clore ce dialogue en bilatéral pour pouvoir avancer dans son intervention et conclure sur l'affaire de la Maison des Associations. Il entend ce sujet depuis quelques Conseils d'arrondissement, donc il s'est renseigné pour le Conseil d'arrondissement d'aujourd'hui. En fait, la réalité est que le loyer a été augmenté par rapport à des travaux qui ont été effectués dans cette Maison des Associations. Là aussi, il lui semble que c'est le même propos finalement, c'est le même fil rouge. Il croit que Madame le Maire monte des polémiques de manière artificielle là où cela n'a pas forcément lieu d'être. Il se trouve que le loyer va être régularisé maintenant que les travaux sont finis, très prochainement, Madame le Maire a l'information. Il estime qu'elle a le souci de la mise en scène et qu'elle explique aux habitants du 9^e que c'est grâce à elle, que voilà. Il dit comprendre ce petit souci de mise en scène. En fait, tout cela est très simple.

Madame le Maire lui répond qu'il n'y a pas de mise en scène, c'est simplement une gestion rigoureuse des deniers publics.

M. Jonathan SOREL regrette d'avoir à nouveau été interrompu et demande à finir son propos.

Madame le Maire lui fait observer que l'on n'est pas là pour jouer la comédie, on est là pour servir les Parisiens du 9^e. Elle n'est là pour faire des effets de manche. Elle reprend M. Jonathan SOREL comme Madame HIDALGO la reprend sur des propos qui sont certainement moins déplacés.

M. Jonathan SOREL indique qu'il n'est pas Conseiller de Paris et ne sait donc pas comment cela se passe dans cet hémicycle. Il aimerait juste pouvoir faire son intervention. Si Madame HIDALGO coupe la parole de Madame le Maire, il n'y est pour rien.

La réalité, telle qu'il l'a comprise, c'est qu'il y a une augmentation de loyer pour faire face à des travaux ponctuels, que ce loyer va être régularisé à un niveau tout à fait satisfaisant et que tout redeviendra normal très prochainement et qu'il n'y aura plus, il l'espère d'ailleurs, pour les prochains Conseils d'arrondissement, de sujets comme cela à monter en épingle qui n'ont peut-être pas lieu d'être.

Puisque c'est une explication de vote, il va voter favorablement cette délibération.

Madame le Maire le remercie et lui indique que sa porte est ouverte pour lui expliquer l'historique du dossier de la Maison des Associations. Elle précise que le bail avait expiré en mai dernier, qu'il était en tacite reconduction, que les services de la Ville de Paris n'ont toujours pas de convention et que l'arrondissement en est, depuis le mois de mai, occupant sans titre. Elle confirme qu'elle parlait du loyer non payé, puisqu'on ne peut rien payer depuis le mois de mai, étant occupant sans titre.

M. Alexis GOVCIYAN accorde à M. Jonathan SOREL qu'il a raison quand il dit qu'il faut de la cohérence mais il faut savoir de quel côté est cette cohérence. Il a rappelé dans son intervention la question de la sécurisation des bureaux de vote pendant les élections présidentielles et législatives. Que n'a-t-on pas entendu du côté de la Mairie de Paris ! C'était quelque chose qu'il ne fallait pas faire, que ce n'était pas bien, etc. n'est-ce pas ? Pendant un certain temps. Jusqu'à ce que l'on fasse comprendre que c'était une nécessité et que dans ce cas effectivement il y a eu « marche arrière toute » parce que dans d'autres arrondissement aussi il a fallu mettre en place ce dispositif. S'il n'y avait eu que le 9^e, la Mairie de Paris n'aurait pas payé. Parce que cela a été fait et ce n'était pas prévu. La cohérence, il faut qu'elle soit globale et il faut qu'elle procède d'une volonté politique.

La volonté politique, c'est ce que Madame le Maire a expliqué dans son intervention, elle est bien de ce côté-là. C'est pour cela qu'il pense que, comme l'a conclu Madame le Maire, on peut être fier de cette situation.

M. Jean-Baptiste de FROMENT affirme que le budget primitif de l'arrondissement est un moment important et félicite Madame le Maire pour le projet présenté qui est dans la continuité de tout ce qui a été fait depuis trois ans. Il veut faire un commentaire sur l'intervention de M. SOREL qui est seul en l'absence de ses deux collègues. Il regrette pour ce moment important que Madame VÉRON ne soit pas là. Le propos de Monsieur SOREL consiste à dire que finalement on est tous dans le même bateau et que le budget de l'arrondissement n'est que le duplicat, la conséquence du budget de la ville.

Il pense que si on n'a même pas le droit de faire de la politique sur des histoires budgétaires, il ne voit pas où on peut en faire. Il y a un moment il faut peut-être dépassionner les débats mais en même temps il faut aussi qu'il y ait des positions politiques qui s'expriment et c'est à l'occasion des choix budgétaires qu'ils se font. La seule chose que dit M. SOREL revient à constater ce que l'exécutif déplore depuis qu'il est arrivé et même avant, c'est-à-dire l'absence d'autonomie suffisante des arrondissements. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de choses qui sont figées de par l'organisation actuelle de la Ville de Paris. Mais ce qui illustre ce budget, c'est que chaque fois que l'exécutif a une marge pour exprimer sa différence, ses choix politiques et son autonomie, il la prend. Effectivement si les textes venaient à évoluer de façon plus substantielle, on pourrait imaginer une vraie répartition des compétences entre les arrondissements et la Ville de Paris. Là, M. SOREL verrait encore plus de différence que ce qui apparaît aujourd'hui dans le cadre assez contraint qui existe.

La délibération 09.2017.102 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2017.103 (2017.DU.244) - RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ, DES ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES - OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris

M. Jean-Baptiste de FROMENT explique que pour l'histoire de cette délibération, il faut remonter au mois de juin et à l'annulation de la délibération qui portait sur les mobiliers urbains d'information par la justice administrative. La ville avait confié à JC DECAUX la concession sur les mobiliers urbains d'information, en mettant un volet d'affichage numérique sur ces panneaux. Le sujet du règlement local de publicité et le point 8 sont deux sujets liés mais en fait on comprend la volonté de la Ville de Paris de réformer et réécrire le règlement local de publicité. On ne le comprend que si on sait ce qui s'est passé à propos des mobiliers urbains d'information et le fait que la justice administrative a considéré que l'affichage numérique était contraire au règlement local de publicité. C'est d'ailleurs le groupe écologiste qui est le premier à avoir remarqué qu'il y avait un risque juridique sur ce point.

Les élus sont favorables à l'idée de réélaborer un règlement local de publicité, parce que l'affichage numérique est un progrès. C'est un progrès qui bénéficie aussi aux arrondissements parce qu'en fait dans les systèmes d'affichage de la ville, ce qu'on appelle les panneaux et le mobilier urbain d'information, la publicité est à 50 % de l'information locale. Si on disposait de certains panneaux avec une technologie numérique, on pourrait diffuser en temps réel des informations d'intérêt local et cela a été demandé dès le mois de juin. Ce nouveau règlement local de publicité pourrait permettre de le faire. C'est le premier point.

Le second point est plus général, c'est qu'il faut prendre en compte les nouvelles règles de la loi Grenelle 2 et tous ses textes d'application qui n'avaient pas pu être pris en compte lors du précédent règlement de publicité. À ce stade, il s'agit simplement d'une autorisation à ouvrir la démarche qui va permettre après tout un processus de concertation et d'enquête publique, d'arriver à un nouveau règlement local de publicité. Donc il s'agit juste d'ouvrir la démarche.

À ce stade, avec les objectifs rappelés précédemment, M. Jean-Baptiste de FROMENT croit que l'on peut voter favorablement en restant très vigilants sur tous les aspects, sur l'aspect affichage numérique mais également sur les aspects de paysage urbain. Les élus tiennent à ce que le maximum de choses puisse être mises sur la table pour pouvoir trouver un juste équilibre entre la nécessité d'avoir des revenus qui viennent de la publicité, parce que c'est très important pour la ville et le respect de l'environnement, du développement durable et du paysage urbain parisien. À ces conditions, on n'a rien contre cette délibération et l'on peut donner un avis favorable.

Madame le Maire remarque que la méthode est un peu surprenante, à savoir lancer la concertation, lancer une révision après avoir essayé de passer en force sur ce sujet.

M. Jonathan SOREL déclare que si cette délibération était vraiment ce que dit Monsieur de FROMENT, il la voterait, ce serait le départ d'une concertation, sans préjuger de ce que cette concertation pourrait donner. Mais en vrai, ce n'est pas le cas et Monsieur de FROMENT le sait puisqu'il a décrit un certain nombre d'objectifs inscrits en prérequis, départ de cette concertation.

En fait, M. Jonathan SOREL va voter contre cette délibération exactement pour les raisons pour lesquelles il vote pour, notamment parce que dans son deuxième objectif, la délibération précise que la concertation se fait en vue de pouvoir introduire les écrans numériques dans le règlement. Or, il pense que l'on ne peut pas préempter de la conclusion. Il pense, comme son mouvement politique et écologiste qu'il faut aller plutôt vers une réduction de la place de la publicité dans la ville et certainement pas introduire des écrans numériques en plus. Cela s'y prête peut-être dans d'autres villes mais il pense que ce n'est pas cela qui est bon pour Paris. Il a vu, et cela l'a fait bondir que quelqu'un a eu la bonne idée d'écrire que ce serait génial et compatible avec le plan climat parce qu'il se trouve que cette délibération est en même temps celle du plan de climat, ce qui ne manque pas de piquant, que cela allait pouvoir réduire les émissions de carbone parce qu'on allait réduire les déplacements autonomes pour changer les affiches, parce qu'on peut changer à distance ce qui s'affiche sur un écran. Quand on sait ce que consomme un foyer en un an, on retire l'écran qui est installé, comme ceux qui sont installés dans le métro. Il pense que quelqu'un est allé un peu vite dans la rhétorique. Bref, il pense que la concertation place des objectifs en prérequis qui devraient être mis en débat et notamment la place des écrans numériques. C'est pour cette raison qu'il s'opposera à cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime juridiquement faux ce qui vient d'être dit parce qu'en fait ce sont les motifs qui justifient l'ouverture mais cela ne préjuge pas du résultat de la concertation. C'est l'élément déclencheur, c'est l'exposé des motifs mais rien ne conduit nécessairement à ce que finalement on arrive à l'affichage numérique qui n'est pas souhaité. Il partage le fait qu'il faille être très vigilant pour ne pas être envahis par des images vidéos et pollués dans un espace public déjà très surchargé d'annonces de tout genre.

Effectivement, il faut être aussi extrêmement attentifs au caractère discret, y compris au niveau de l'éclairage et sur l'aspect d'économie d'énergie. Il ne peut s'agir que d'une partie, et d'une partie minoritaire de panneaux qui seraient concernés par cet affichage numérique.

Il ajoute que, en revanche, l'intérêt de l'affichage numérique est que comme il permet de faire de la publicité relativement ciblée et de changer plus rapidement d'annonce, on peut générer les mêmes revenus avec moins de surface totale de publicité. C'est d'ailleurs ce qui était l'objet de la délibération précédente sur les mobiliers urbains d'information parce qu'il y avait quand même un gain. C'est d'ailleurs pour cela aussi que l'exécutif y était favorable. On avait des revenus plutôt un peu supérieurs pour la ville et en même temps la surface totale de publicité dans l'espace public était diminuée puisqu'on supprimait les gros panneaux de 4 m sur 3 m. Donc, il y avait un système un peu gagnant-gagnant qui semblait intéressant, moins de publicité, mais une publicité un peu plus efficace qui génère un peu plus de revenus. On ne parlait que de 10 % des panneaux sur les 1 600 qui existent dans Paris, donc, c'était quand même quelque chose de relativement léger mais le diable est dans les détails et c'est une question de dosage. De ce point de vue, il rejoint M. Jonathan SOREL sur le fait qu'il faut être très attentif.

Madame le Maire rassure aussi Monsieur SOREL pour lui dire que les élus ne sont pas des aficionados des panneaux publicitaires puisqu'en arrivant en 2014, ils sont intervenus avec M. Sébastien DULERMO notamment pour demander à ce que les panneaux publicitaires de la place Saint-Georges soient supprimés puisqu'ils ne s'intégraient pas au patrimoine. C'était effectivement un manque à gagner pour le propriétaire de ce mur. Ils ont eu gain de cause, étant dans un espace protégé

Mme Isabelle VUGHT, à propos de la publicité, redoute tout. Une publicité efficace pour elle est assez effrayante. Elle a toujours peur que cela soit fait en fonction des ondes émises par son téléphone portable, qu'elle passe devant et récupère une publicité personnalisée. À propos de publicité, elle aurait aimé que la Ville de Paris puisse trouver un peu d'argent pour aider dans la démarche qui consiste à restaurer les fresques de la rue Hippolyte-Lebas. Cela, c'est de la vieille publicité, de la publicité qui ne change pas, qui n'est pas électronique, elle est artistique.

Madame le Maire regrette de ne pas avoir encore obtenu le soutien de la ville sur ce sujet alors que cela fait partie du patrimoine les Bénédictines. Elle a quand même bien avancé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et avec la région également.

Un avis favorable est émis par 10 voix pour et 1 voix contre (M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DU.244.

Madame le Maire observe que ce projet est adopté mais suscite bien sûr beaucoup de questionnements, les débats se poursuivront en Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2017.104 (2017.DFA.86) - SIGNATURE D'UNE CONCESSION DE SERVICES PROVISoire RELATIVE À L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION À CARACTÈRE GÉNÉRAL OU LOCAL, SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ À TITRE ACCESSOIRE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique qu'il s'agit d'un sujet évidemment un lié au précédent. On est dans la conséquence pure et simple de l'annulation définitive par le Conseil d'État du marché de concession délivré à JC DECAUX. Il déclare d'emblée que l'exécutif propose de voter contre cette délibération parce que la Ville de Paris aurait dû quand même y réfléchir à deux fois avant de soumettre au Conseil de Paris une délibération qui se trouvait contraire au règlement local de publicité. Finalement, l'imprévoyance, l'amateurisme de la Ville de Paris conduit à quoi ? Conduit à ce que l'on doit prolonger la concession précédente pour 20 mois, la durée que prendra le nouvel appel d'offre, donc on perd beaucoup de temps, on perd de l'argent. Parce qu'en réalité comme la nouvelle concession rapportait plus d'argent à la ville, on va perdre au moins un million d'euros, un million d'euros en moins pour la ville, tout cela n'est ni fait ni à faire. C'est la raison pour laquelle il propose de voter contre cette délibération pour marquer le fait que la ville aurait dû quand même anticiper et préparer son dossier même si les élus lui avaient fait confiance au mois de juin, ils ne sont pas les services juridiques de la Ville de Paris.

M. Jonathan SOREL estime que c'est le même sujet mais pas tout à fait, c'est lié au Conseil d'État mais aussi aux évolutions de la gouvernance notamment sur le Vélib' et le passage à la métropole et à la séparation des deux objets, tout en prévenant qu'il n'est ni spécialiste ni aussi fin juriste que M. Jean-Baptiste de FROMENT. Il évoque sa grand-mère qui lui disait « ce n'est pas parce que tu as fait une bêtise qu'il faut en faire une deuxième » et ne comprend donc pas une rhétorique un peu punitive. Oui, d'accord, ils se sont plantés sur une délib' et c'est pour cela que l'exécutif ne votera pas celle-là, cela ne lui paraît pas être un argument suffisant.

Il ne va pas voter contre, il ne va pas voter pour, pour les raisons évoquées dans la délibération précédente, il va s'abstenir. Parce qu'il y a un mobilier qui existe, il pense qu'il y a un service public à rendre auprès des habitants pour afficher des informations relatives à la vie de la cité. Ce qu'il ne comprend pas dans la délibération, c'est la durée du prolongement, 20 mois maximum, cela lui paraît un peu long, là-dessus il a des interrogations. Il essaiera de se retourner vers quelques confrères élus du Conseil de Paris, mais en l'état, sans être dogmatique parce qu'il y a quand même un service public à rendre et sans être non plus trop naïf, il s'abstient sur cette délibération.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 1 abstention (M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DFA.86.

DÉLIBÉRATION 09.2017105 (2017.DVD.37-1) - PARCS DE STATIONNEMENT MEYERBEER (9^E) ET PARIS RIVE GAUCHE (13^E) - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC SPIE AUTOCITÉ.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017106 (2017.DVD.37-2) - PARC DE STATIONNEMENT MEYERBEER (9^E) - AVENANT N° 1 AU CONTRAT D’AFFERMAGE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN expose que cette délibération fait 4 pages avec des aspects techniques, beaucoup de chiffres et qu’il va essayer de résumer. Il s’agit des eaux d’exhaure, ce sont des eaux d’origine souterraine susceptibles d’être rejetées en égout et il est interdit de les rejeter, sauf autorisation qui donne lieu dans ce cadre à une redevance d’assainissement. La redevance est composée d’une part à la ville et une autre part au SIAP, le Syndicat interdépartemental pour l’assainissement de l’agglomération parisienne. Alors, que se passe-t-il ?

Il y a une exploitation attribuée entre 2004 et 2014 à SPIE Autocité qui dépend de SPIE Batignolles. La Mairie de Paris souhaite que cette société verse cette redevance et la décision est prise en 2013 de recouvrement de la créance avec une rétroactivité sur la période 2009-2012, ce qui n’était pas prévu dans le contrat. SPIE Autocité conteste bien évidemment et pour cela on trouve ensuite un arrangement dans le cadre d’un protocole d’accord transactionnel pour indemniser la ville en compensant une partie du préjudice subi. Qu’est-ce que cela signifie ? C’est que SPIE Autocité va toucher un montant de 745 000 € et devra payer ce qu’elle doit depuis 2009, c’est-à-dire 1 952 000 €. Voilà de quoi il s’agit. C’est un protocole d’accord transactionnel qui, sur le fond, ne pose pas de problème, sauf qu’on aurait pu sans doute mieux le gérer en temps opportun et ne pas avoir en tous les cas ce caractère rétroactif qui est toujours très délicat et qui affaiblit bien évidemment la ville, et cela a été le cas. Ceci c’est pour ce protocole transactionnel.

Toujours dans le parc de stationnement Meyerbeer, toujours sur les eaux d’exhaure, il est proposé aussi l’avenant d’un avenant au contrat avec la société d’économie mixte d’exploitation de stationnement de la Ville de Paris qui dans le cadre d’une délégation de services publics en 2014, avait obtenu ce marché pour la mise aux normes et l’exploitation du parking Meyerbeer. Mais là, il y a aussi des travaux d’étanchéification à faire. Ce n’était pas manifestement prévu dans le contrat initial. Dans tous les cas, il y a un dépassement de l’ordre de 2 millions d’euros parce que les conditions financières sont modifiées pour compenser la perte d’exploitation de deux niveaux de parking pendant les travaux, c’est-à-dire les niveaux 7 et 8. La ville, pour que ce travail puisse continuer, doit payer 2 millions d’euros de plus à SAEMES et c’est le cas de cet avenant n° 1 qui est proposé. Ce sont des documents techniques qui ne nécessitent pas de débat, en tous les cas de débat politique. C’est pourquoi il propose un avis favorable sur cette délibération.

M. Jonathan SOREL juge la délibération technique mais maintenant que tout est engagé, il faut bien aller jusqu’au bout mais il est vrai que sur l’avenant il y a quand même une justification.

Cela veut dire qu'on n'a pas bien évalué au départ les travaux d'étanchéité et que maintenant on doit payer 2 millions d'euros de plus. Ce n'est pas terrible.

Madame le Maire confirme qu'il y a un manque d'anticipation, comme sur le dossier précédent.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DVD.37-1.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DVD.37-2.

DÉLIBÉRATION 09.2017.107 (2017.DU.219) - DÉNOMINATION PLACE THÉOPHILE BADER (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire observe que c'est une belle concrétisation qui se réalise en un temps record puisque le Conseil d'arrondissement avait adopté un vœu à l'unanimité en mars dernier.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que la place Théophile Bader est à l'intersection du boulevard Haussmann, de la rue Lafayette, de la rue de la chaussée d'Antin et de la rue Halévy, quelque part où il y a une forte présence des galeries Lafayette. L'exécutif avait présenté et voté cette délibération et l'avait souhaitée. Il a appris avec beaucoup de satisfaction que sa demande a été entendue puisque une délibération en ce sens est proposée ce soir.

Monsieur Théophile BADER était le fondateur des galeries Lafayette. Il a été le bâtisseur de l'une des plus grandes institutions de prêt-à-porter françaises en étant à la fois entrepreneur, mécène et philanthrope. C'était une personnalité emblématique du 9^e. Par ailleurs, la place Théophile Bader portera le nom d'un Grand Officier de la Légion d'honneur, ce qui prouve l'importance de ce personnage et la vie à la fois riche et exemplaire qu'il a pu avoir. Puisqu'il existe plusieurs Chevaliers et quelques Officiers, et quelques Commandeurs, il est rare d'avoir des Grands Officiers de la Légion d'honneur et Monsieur Théophile BADER était effectivement un Grand Officier de la Légion d'honneur pour avoir rendu des mérites éminents à la Nation. Monsieur Théophile BADER aura sa place là où étaient et sont aujourd'hui les magasins des galeries Lafayette, dans un lieu emblématique. M. Alexis GOVCIYAN pense que cette initiative prise par Mme le Maire va tout à fait dans le sens à la fois du maintien du développement et de la transmission de la mémoire. Il invite à voter cette délibération.

Madame le Maire souligne qu'il était important pour les descendants directs du fondateur de ces grands magasins qui sont toujours les dirigeants de cette institution mondialement connue. C'est vraiment avec beaucoup de fierté que les élus se rendront tous à l'inauguration dans les semaines à venir.

M. Sylvain MAILLARD trouve très bien que les personnes qui ont fait l'arrondissement, soient reconnues. Il ne faut figer les noms des rues, qu'il puisse y avoir des évolutions. Il fait une remarque à propos de l'inauguration de la place Henri Salvador en face de l'Olympia où les élus étaient présents mais, sauf erreur de sa part, il n'y a toujours pas de plaque Henri Salvador.

Madame le Maire précise que son épouse habite juste à côté et que si elle avait remarqué que la plaque n'avait pas été installée, elle l'aurait dit il y a déjà plusieurs mois. Peut-être que ces plaques sont trop discrètes mais elles sont réellement implantées.

M. Jonathan SOREL donne une explication de vote qui vaut pour cette délibération et pour les deux précédentes qu'il va voter favorablement. Il trouve très bien que les lieux de vie de l'arrondissement reflètent les personnages qui ont fait son histoire. On avait aussi exprimé quelques réserves sur la sous-représentation des femmes dans l'espace public. Aujourd'hui, on dénomme trois nouveaux lieux et sur les trois, deux sont des hommes. Ce n'est pas grave en soi et il va voter la délibération mais trouve quand même dommage quand on a l'opportunité de rééquilibrer un déséquilibre de ne pas saisir toutes ces occasions. Il est sûr qu'on pourrait trouver des femmes éminentes qui ont fait la vie de cet arrondissement. Quand on peut rééquilibrer, il trouve que ce serait intéressant d'essayer de le faire un peu plus.

Madame le Maire affirme que c'est son souci aussi d'honorer les femmes et elle le fera dans quelques minutes avec Juliette DROUET puisque s'est présentée l'opportunité de dénommer ce quartier emblématique du 9^e arrondissement aux confins de la rue Pigalle et de la rue de La Rochefoucauld.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DU.219.

Madame le Maire passe à la dénomination place Daniel Iffla-Osiris. C'est une personnalité majeure de la communauté juive de France, c'est un grand patriote et un mécène à qui Paris 9^e doit beaucoup. Cette délibération vient un petit peu tardivement puisque c'était un vœu et une initiative qu'elle avait prise en 2012. Donc, le Conseil de Paris entérine la dénomination officiellement quelques années après. Elle laisse à M. GOVCIYAN le soin de faire découvrir ou redécouvrir ce grand patriote et cette personnalité majeure de notre pays.

DÉLIBÉRATION 09.2017.108 (2017.DU.220) - DÉNOMINATION PLACE DANIEL IFFLA-OSIRIS (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que Madame le Maire avait souhaité rendre hommage à Daniel IFFLA-OSIRIS en lui attribuant le nom de la place située à l'intersection des boulevards Haussmann et des Italiens. La dénomination de cet espace est une étape importante dans l'histoire de l'arrondissement, avec une portée symbolique forte. C'est un hommage à la hauteur de ce qu'a accompli ce grand mécène issu d'une famille juive marocaine installée à Paris dans le 9^e en 1848 au 9, rue La Bruyère.

Ce personnage, M. Daniel IFFLA-OSIRIS décide à la mort de son épouse Léonie et de ses enfants, de se consacrer entièrement à des actions de mécénat. Il a été également à l'origine de l'Institut Curie et il a ouvert la voie au premier restaurant du cœur en créant le Bateau soupe Osiris. Ce parcours exceptionnel méritait donc ce témoignage reconnaissant qu'elle avait initié. Cette dénomination est importante et digne de la grandeur de l'action de ce grand personnage. Il invite à voter en faveur de cette délibération même si M. Daniel IFFLA-OSIRIS, comme l'indique son nom est un homme et pas une femme.

Mme Isabelle VUGHT ajoute que tout ce qu'a fait M. IFFLA-OSIRIS, il l'a fait par amour pour sa femme qui était morte en mettant au monde 2 enfants. Il ne faut pas oublier que c'est lui qui a acheté la Malmaison qui était dans un état de décrépitude absolue, qui l'a restaurée à ses frais, qui l'a meublée en récupérant tous les meubles qui étaient d'origine de la Malmaison et qui ensuite en a fait don à l'État français. C'est aussi la personne qui, tellement amoureux de la France, a voulu acheter la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy. Il n'a pas pu le faire mais a fait faire deux statues de Jeanne d'Arc et la statue de Jeanne d'Arc place des Pyramides est aussi un don de M. IFFLA-OSIRIS.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DU.220.

DÉLIBÉRATION 09.2017.109 (2017.DU.234) - DÉNOMINATION PLACE JULIETTE DROUET (9^E).

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain indique que cette délibération a pour objet d'attribuer sur la proposition du Conseil de quartier Pigalle Martyrs, dont elle est élue référente, le nom de Juliette Drouet à l'emprise située à l'intersection de la rue de La Rochefoucauld et de la rue Jean-Baptiste Pigalle afin de lui rendre hommage. Qui était Juliette DROUET ? Elle était comédienne et également la compagne de Victor HUGO. Elle demeurait au 55 rue Jean-Baptiste Pigalle à l'époque où Victor HUGO vivait au 66 rue de La Rochefoucauld. Il quitta cet endroit pour la rejoindre en 1873. On imagine qu'ils se sont souvent retrouvés à cet endroit sur cette petite place.

Madame le Maire a porté cette proposition du Conseil de quartier auprès de la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 20 juin 2017 et qui a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Par ailleurs, la proposition d'attribuer au centre d'animation de la Tour des Dames le nom de Nouvelle Athènes telle que l'avait suggéré le Conseil de quartier Blanche Trinité, a également été retenue lors de cette Commission.

Elle propose de soutenir cette délibération pour que cette place soit dénommée place Juliette Drouet à l'emprise propriété communale située à cette intersection des rues Rochefoucauld et Pigalle.

M. Sylvain MAILLARD voudrait signaler pour la place Juliette Drouet que l'idée à l'origine était de M. Nicolas COUR qui était et est toujours au Conseil Blanche Trinité. Il avait eu l'idée de Juliette Drouet puisque c'était au moment où était présenté pour la première fois le projet de rénovation de cette emprise. Puis, que la Nouvelle Athènes soit retenue était aussi une des idées du Conseil de quartier il y a deux ans.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DU.234.

DÉLIBÉRATION 09.2017.110 - CHOIX DE LA GESTION PAR DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CENTRE PARIS ANIM' VALEYRE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT. AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE DEMANDER À LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain explique que le centre Valeyre est actuellement géré dans le cadre d'une convention de DSP, délégation de service public, qui arrive à échéance le 31 août 2019. Cet équipement étant inscrit à l'inventaire des équipements gérés par le 9^e arrondissement, il revient donc au Conseil du 9^e arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion.

Les actions en matière d'activités culturelles et de loisirs, d'insertion et de convivialité à destination des Parisiens requérant un savoir-faire particulier qui n'entre pas à ce jour dans les compétences de l'administration parisienne, il est proposé d'externaliser la gestion de ces équipements afin de bénéficier de savoir-faire et de la souplesse de professionnels de l'éducation et de la prévention, notamment auprès des jeunes. La gestion de cet équipement, dans le cadre d'une délégation de service public s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes depuis le 1^{er} septembre 2014. On peut même saluer le travail de la Ligue de l'enseignement avec laquelle on entretient d'excellents rapports et leur bonne réactivité également quant aux événements, notamment l'incident qui s'est produit le 18 octobre dernier, a bien montré que l'on avait un réel échange et un travail approfondi avec la Ligue de l'enseignement qui a assuré l'information au moins et qui a réagi dans les plus brefs délais, réaction que l'on n'a pas forcément constatée du côté de la DJS.

Ce contrat parvenant à échéance le 31 août 2019, elle propose de retenir la délégation de service public comme mode de gestion pour Valeyre et de voter cette délibération.

La délibération 09.2017.110 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2017.111 (2017.DJS.136) - AIDES PARIS JEUNES VACANCES - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2018.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain rappelle qu'avait été, avec Mme Isabelle VUGHT, organisée avant l'été la dernière commission Paris Jeunes Vacances qui a attribué à 30 jeunes des chèques allant de 100 à 200 € pour une enveloppe globale de 4 000 € pour l'arrondissement chaque année. Si l'objet de ce dispositif est noble pour permettre à des jeunes de 16 à 30 ans en situation difficile de concrétiser des projets de vacances, les nombreuses demandes d'amélioration du dispositif que l'on formule depuis plusieurs années sont restées lettre morte. Il faut être réaliste, octroyer 100 à 200 € pour permettre de financer des séjours de plus de quatre jours, amène à se poser la question de la destination finale de l'argent et de son bon usage, d'autant plus que l'on n'a aucun retour sur ces dépenses, aucune carte postale reçue des séjours des heureux vacanciers. Il faut être lucide également, le dispositif n'a pas non plus un énorme succès puisqu'il y a très peu de candidats alors qu'ils obtiennent tous généralement la somme qu'ils ont demandée pour leurs vacances. Donc on gagne à tous les coups quelque part et c'est sans aucun retour. En période budgétaire un peu contrainte, on peut se poser la question de la pertinence et la pérennité de ce dispositif. C'est quand même 4 000 € d'argent public en fonction de chaque arrondissement.

En conséquence, on demande une nouvelle fois l'évaluation rapide de ce dispositif afin d'envisager sa refonte ou sa suppression tout simplement. Elle propose une abstention sur cette délibération.

Madame le Maire la remercie d'avoir rappelé les réserves de l'exécutif sur ce dispositif qui pouvait apparaître comme une bonne idée au départ mais qui, au fil des années, s'est avéré bien insatisfaisant. Le faible nombre de candidats à ce dispositif, montre bien que ce n'est pas très populaire et que cela ne répond pas aux besoins et aux attentes. Alors il faut impérativement revoir les choses, proposer d'autres dispositifs, c'est la raison pour laquelle elle suggère de s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. Jonathan SOREL pense que cette politique publique, aussi modeste soit-elle, a des défauts mais la trouve quand même intéressante. Il invite à aller au bout de la logique. Si l'on pense que c'est une mauvaise politique publique, il ne faut pas attribuer les aides. À un moment donné, il faut peut-être aller au bout de ce que l'on pense. Là aujourd'hui les 4 000 €, vous les envoyez aux jeunes et vous faites la petite lettre avec et vous dites « on est très heureux de vous faire ce petit chèque ». Est-ce qu'il ne faut pas aller au bout de la logique et remettre l'argent au pot ?

M. Sylvain MAILLARD remarque que si ce n'est pas l'arrondissement qui dépense l'argent, il est remis au pot pour l'ensemble des arrondissements. C'est un sujet sur lequel il prend la parole tous les ans et c'est pour cela qu'il va expliquer son vote. Il y a deux ans, il avait participé à la Commission d'attribution et expliqué ensuite en Conseil d'arrondissement qu'il voterait contre parce qu'il trouve que la façon dont c'est attribué ne correspond pas à une bonne gestion des deniers publics.

L'année dernière, il s'était abstenu sur la promesse de Mme VÉRON qui malheureusement n'est pas là ce soir, qui avait expliqué qu'ils allaient changer le règlement et que ça irait beaucoup mieux. Force est de constater d'après les propos de Mme Adeline GUILLEMAIN que cela reste exactement en l'état. Par conséquent, il va reprendre sa position d'il y a deux ans et votera contre parce qu'il pense que c'est une mauvaise façon même si l'idée est noble. C'est l'argent des Parisiens et il peut être employé de façon différente pour les jeunes. D'ailleurs pour l'animation sportive, il préférerait mettre l'argent dans la mission sportive à destination des jeunes plutôt que dans des voyages tels qu'ils sont conçus. Donc, il votera contre.

Mme Adeline GUILLEMAIN, pour répondre, note qu'il y a quand même quelques dossiers et que ce serait un peu gênant de ne pas les traiter et de ne pas répondre à ces jeunes qui remplissent les dossiers dans le 9^e arrondissement à partir du moment où le dispositif existe. C'est pour cela quand même qu'on réunit la commission et qu'on évalue les dossiers. On essaie de faire au mieux mais on constate quand même que ce dispositif n'a pas de sens.

Madame le Maire ajoute que l'an dernier on a rendu l'argent non dépensé. On ne dépense pas pour dépenser, on a été extrêmement scrupuleux sur les dossiers qui parfois étaient un peu farfelus. Donc nous n'avons pris que les dossiers qui nous paraissaient sérieux.

Un avis défavorable est émis par 3 voix contre (M. Alexis GOVCIYAN, M. Sylvain MAILLARD et M. Bertrand LIGER), 1 voix pour (M. Jonathan SOREL) et 7 abstentions sur le projet de délibération 2017.DJS.136.

DÉLIBÉRATION 09.2017.112 (2017.DAC.727) - SUBVENTION (500 EUROS) À L'ASSOCIATION LES PIGALLO-ROMAINS (9^E).

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique qu'il s'agit d'une petite subvention d'un montant de 500 €. Au dernier Conseil d'arrondissement avaient été distribuées des subventions à cette Association au titre de ce qui s'appelle le mécanisme de la subvention BLOCHE. Il existe un petit retardataire, une association qui organise notamment une journée d'improvisation théâtrale et a besoin de cet argent pour des dépenses détaillées avec beaucoup de conscience. C'est une enseigne lumineuse et une embauche de vigiles pour organiser cette journée. Elle demande de donner un avis favorable et de voter cette subvention.

Madame le Maire ajoute que c'est une association bien connue qui a l'habitude de se produire salle Rossini et qui répond à une vraie attente pour un certain nombre d'habitants du 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DAC.727.

DÉLIBÉRATION 09.2017.113 (2017.DDCT.97) - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANIMATION LOCALE (4 500 EUROS) À 2 ASSOCIATIONS.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique que cette délibération pose un vrai problème. Il s'agit de deux subventions : l'une pour l'association Phonoplanète qui est l'association qui gère le Phono Museum boulevard Rochechouart. C'est une subvention relativement importante mais tout à fait justifiée. On sait l'intérêt de ce musée. La seule chose qui la préoccupe, c'est le plan de financement de Phono Museum pour les années à venir et notamment le déséquilibre de ces comptes qui est notamment lié à une dette qu'ils ont à l'égard de Paris Habitat qui leur prend quand même 10 000 € par an. Elle pense que le plan de financement est difficilement soutenable et qu'il faudra bien trouver autre chose que des subventions ponctuelles. Mais cette subvention est justifiée et argumentée.

Mme Isabelle VUGHT ne votera pas la subvention suivante, une subvention de 1 000 € à destination de Réseaux échanges de savoir du 9^e arrondissement. L'année dernière, elle avait déjà donné un avis défavorable à une subvention pour cette association. Cette association annonce 22 personnes bénéficiaires, soit 7 de moins que l'année dernière et présente un projet qui, si on en croit le dossier sera un projet d'un montant de 19 962 €, ce qui semble beaucoup, d'autant que cette association dépense à peu près 200 € par an, qu'elle a des crédits, qu'elle a une trésorerie qui ne cesse d'augmenter. Cette année, on a encore dépassé les plafonds puisqu'elle a un résultat positif de 2 453 €.

Dans le dossier de subvention, on explique qu'ils ont 220 € de ressources propres, qu'ils achètent 1 200 €, on ne sait pas quoi parce que tout leur est offert, mais qu'ils ont des contributions volontaires en nature qu'ils estiment à 18 762 €. Il faut être sérieux quand on répond aux associations. Mme Isabelle VUGHT estime qu'il est assez indélicat de joindre systématiquement la subvention de 1 000 € pour RERS du 7^e à une subvention autre. La dernière fois, c'était pour Mosaïque Neuf et cette fois-ci c'est pour le Phono Museum. Elle suppose que c'est fait pour qu'il n'y ait qu'un seul vote et croit que l'on ne peut pas continuer comme cela. Elle refuse de donner, même si ce n'est que 1 000 € et de les jeter par la fenêtre. En conséquence, elle donne un avis tout à fait défavorable.

Madame le Maire juge cette position tout à fait cohérente. Comme l'an dernier et comme les autres années, elle propose de dissocier le vote.

Mme Claire MOREL répond que, sur cette délibération, si Madame le Maire souhaite la dissocier, il n'y a aucun problème de son côté. Son Groupe votera pour aux deux votes dissociés. Effectivement pour l'Association Phonoplanète, on peut se réjouir que cette structure aille quand même beaucoup mieux qu'avant et que les élus aient bien fait de voter une subvention exceptionnelle pour la remettre à flot. Elle a d'ailleurs réussi même en termes de communication, pour se faire connaître et enregistre beaucoup plus de fréquentation, elle a de beaux projets.

Son Groupe votera aussi la subvention sur le Réseau d'échanges réciproques du 9^e arrondissement parce que c'est une association qui fonctionne, qui fait des choses intéressantes au niveau de l'économie sociale et solidaire et qu'il est logique de la soutenir dans ce sens.

Madame le Maire demande à M. Alexis GOVCIYAN qui a beaucoup travaillé depuis 2014 sur le dossier Phonoplanète avec les dirigeants de faire un point sur la situation de cette institution que la Mairie soutient et accompagne dans son développement.

M. Alexis GOVCIYAN considère le lieu comme emblématique, la plupart des élus le connaissent, notamment Mme Isabelle VUGHT, M. Sylvain MAILLARD et bien d'autres l'ont visité. Cette association a été lésée puisque toutes les promesses de la Mairie de Paris, pour la plupart, n'ont pas été tenues, ce qui a l'a mise en situation de déséquilibre. Ceci les a conduit à contracter des dettes importantes par rapport à leur bailleur social et à Paris Habitat et à se retrouver dans des situations très difficiles. Il a fallu que Madame la Maire intervienne auprès de Paris Habitat pour que l'on puisse trouver un étalement de la dette parce que sinon il n'y avait plus de Phono Museum, il n'y avait plus ce lieu emblématique. Le Directeur général de Paris Habitat est venu ici pour négocier et pour trouver un compromis.

La situation financière est très délicate et toujours très emblématique de la situation de promesses non tenues. M. Alexis GOVCIYAN ne sait pas où en sont les subventions accordées par la Ville de Paris mais ils ont beaucoup de problèmes pour les obtenir. En tous les cas, ce qui est donné ne correspond pas à ce qui est rendu comme service de la part d'un musée qui reçoit quand même beaucoup de jeunes, notamment des lycéens, mais aussi un public de touristes. Il pense qu'il faut non seulement les soutenir mais émettre le vœu que la Mairie de Paris prenne le taureau par les cornes et mette les moyens nécessaires pour cet organisme parce qu'il en vaut la peine.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DDCT.97 par lequel :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Phonoplanète - La Grande Aventure du Son Enregistré », 26 avenue Trudaine - 75009 Paris.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DDCT.97 par lequel :

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs du 9ème », 54 rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2017.114 (2017.DEVE.167) - LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'ABRIS À MOINEAUX ET INSECTES DANS LES COPROPRIÉTÉS ET CHEZ LES BAILLEURS SOCIAUX / BUDGET PARTICIPATIF 2016 « + DE NATURE EN VILLE ».

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce un sujet plus bucolique, il s'agit d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des copropriétés et bailleurs sociaux pour accueillir des abris à moineaux et insectes qui sont fournis gratuitement par la Direction des Espaces Verts. Cette action est financée dans le cadre de Plus de nature en ville qui a été lauréat du budget participatif en 2016. En lien avec cette action, une étude sur la disparition des moineaux à l'échelle des grandes villes européennes va être lancée. Il propose bien entendu de donner un avis favorable à ces deux actions et précise également que dans le cadre du partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, la Mairie va également faire le point sur le sujet afin d'engager de nouvelles actions à l'échelle de l'arrondissement et de ses squares, et voir ce qu'il est possible de faire pour ajouter ce type de dispositif.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DEVE.167.

Madame le Maire annonce la délibération suivante : le Nouveau Plan Climat pour la Ville de Paris, « Ici, demain, ensemble pour le climat » vers une ville neutre en carbone et 100 % d'énergies renouvelables en 2050, une délibération qui reprend les objectifs fixés par le nouveau ministre de l'Écologie Nicolas HULOT, et sur lesquels l'exécutif ne peut qu'être d'accord.

DÉLIBÉRATION 09.2017.115 (2017.DEVE.170) - ICI, DEMAIN, ENSEMBLE POUR LE CLIMAT : PROJET DE NOUVEAU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE PARIS, VERS UNE VILLE NEUTRE EN CARBONE ET 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2050.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO pense également que tout le monde est d'accord sur les objectifs annoncés, notamment par le titre plutôt alléchant. Ce plan climat prend cette fois le nom de « Ici, demain, ensemble pour le climat », que de jolis mots. En lisant tout le document, il s'est dit que le mot « ensemble » était justement un peu oublié. Il a deux critiques à faire. Ce sont d'abord les initiatives au niveau des arrondissements, parce c'est d'abord à l'échelle locale que l'on agit. Cet échelon qui est peut-être pour certains très local est aussi porteur d'initiatives qui doivent être mises en valeur pour être appliquées à une plus grande échelle. À l'échelle du 9^e arrondissement par exemple, il pense à tout ce qui est collecte des biodéchets dans les écoles, via la caisse des écoles, des collèges et des lycées à l'initiative de Madame le Maire, mais aussi à la collecte et au recyclage des mégots de cigarettes. On pourrait aussi penser à tout ce qui est installation de lombricomposteurs et composteurs sur l'espace public et dans les copropriétés privées.

Au niveau des arrondissements, on a une capacité à expérimenter, avec les Conseils de quartier et le budget qui leur est alloué, avec les habitants, avec les associations, avec les commerçants. On a aussi les moyens de sensibiliser sur les sujets environnementaux et accompagner ces actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. À la lecture de ce document, on ne voit pas vraiment tout ce que l'on peut faire à l'échelle très locale. C'est un peu dommage finalement de noyer tout cela dans un document dont à la lecture, on ne peut être que d'accord mais il n'y a rien de vraiment très concret pour y arriver. Il le regrette.

Toujours pour parler d'échelle, on a parlé du micro-local, mais on peut aussi s'interroger sur l'échelle où s'applique ce plan climat. On peut se dire qu'effectivement c'est bien de faire un plan climat à l'échelle parisienne mais Paris ne s'arrête pas aux frontières du périphérique. Ce serait peut-être bien de voir cela à une échelle plus grande. L'appliquer sur du micro-local c'est très bien mais il faudrait voir avec les collègues voisins des villes au-delà du périphérique et de la région, ce qu'il est possible de faire et peut-être se mettre tous d'accord pour arriver à des actions communes et non pas voir chacun dans son coin les actions qu'on pourrait mener dans notre municipalité. Forcément, il propose de donner un avis favorable à ce plan climat mais il serait bien d'aller plus loin et de réfléchir à d'autres échelles, autant pour l'installation que pour la réflexion.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe adoptera ce plan climat qui a quand même démarré par le biais d'une conférence citoyens. Elle pense que le local n'est absolument pas absent de la démarche, des habitants, des collectifs, des associations, des entreprises, des chercheurs. Ils sont aussi sur le terrain local et pas uniquement de façon centralisée et en hauteur. Elle pense que c'est un point à rappeler. Il y a plus de 500 propositions qui sont faites, des propositions qui sont quand même concrètes.

Par rapport à la suite des événements, il ne faut pas oublier que ce plan climat va faire l'objet d'une consultation publique. Les citoyens pourront encore de nouveau faire des retours et des commentaires, y compris les citoyens des Conseils de quartier dans les arrondissements, c'est prévu. La Métropole du Grand Paris et la région seront consultées, l'État également. On est bien d'accord sur cette échelle régionale et le Grand Paris, on ne peut pas se contenter de le faire à l'échelle parisienne puisque la pollution peut passer outre. La voirie, les transports, il y a énormément de sujets métropolitains et heureusement on s'en préoccupe. C'est un plan climat qui fera l'objet d'une consultation. Il sera de nouveau présenté au début de l'année 2018 suite aux retours des citoyens, Métropole Grand Paris, région et État, donc c'est évidemment prévu. On peut se dire aussi que ce sont des jolis mots, que l'on est bien content, que ce sont des vœux pieux. Donc au-delà du fait qu'il y a des propositions, Mme Claire MOREL pense qu'on peut se féliciter aussi qu'il y ait quand même un consensus sur le sujet, parce que ce n'est pas forcément des propositions qui seront toujours faciles à mettre en œuvre et qui demandent du courage. Elle pense que c'est une bonne chose si le Conseil d'arrondissement est derrière ce plan climat.

M. Jonathan SOREL veut dire un mot rapide pour une délibération quand même importante. Le plan climat est intéressant puisqu'il préfigure ce que sera la ville de demain. Pour lui, ce document a quand même un grand mérite, c'est qu'il met à plat l'ensemble des grands objectifs et des politiques publiques qui se cachent derrière la lutte contre le réchauffement climatique. Souvent dans le débat médiatique citoyen, on se focalise sur les débats polémiques comme la mobilité qui, évidemment et de manière légitime, suscite de nombreux débats. D'ailleurs, il se félicite que l'objectif de sortie du diesel en 2024 et celui de sortie des véhicules essence en 2030 fassent apparemment l'objet d'un consensus qui n'allait pas de soi. Mais cette délibération permet à la fois d'afficher des objectifs en termes de mobilité, de qualité de l'air, mais aussi tout ce qui relève de l'alimentation, tout ce qui relève de la neutralité carbone, de l'énergie renouvelable. Cela permet de se projeter, de se dire qu'est-ce que cela donnerait à Paris avec 20 % de toits en énergie renouvelable, c'est intéressant, mais c'est encore un peu désincarné. Pourquoi ? Parce que c'est un projet qui est mis en débat aujourd'hui. Plutôt que des réserves comme celles formulées par M. DULERMO, il préfère reformuler comme un encouragement à toutes et à tous à se saisir de ce dossier. Pour l'instant effectivement, on n'y voit pas encore les humains mais c'est peut-être à chacun, et c'est le rôle d'une mairie d'arrondissement, de s'en saisir et de susciter l'intérêt de tous les acteurs pour qu'ils participent à la concertation autour de ce projet qui est l'affaire de tous.

Mme Isabelle VUGHT ne veut pas participer pas à cette espèce d'unanimisme sur des jolis mots. Elle ne votera pas ce texte, d'abord parce qu'elle n'a pas l'intention de voter un panégyrique de la politique conduite par Madame HIDALGO depuis qu'elle est Maire de Paris. Ensuite parce que ce texte n'a aucun intérêt, ce n'est pas un texte, c'est un encouragement comme cela a été dit. Ce n'est en tout cas pas un texte normatif donc il n'a aucune valeur.

Madame le Maire observe que c'est un texte déclaratif, une communication qui n'a rien à avoir avec un projet de délibération.

Mme Isabelle VUGHT estime que c'est une déclaration d'intention sur les discours, c'est forcément une déception. Il est complètement irréaliste de voter sur des objectifs, de plus à des dates aussi éloignées que 2050. On va nous reprocher de toute façon de ne pas les avoir atteints ou de ne pas être en mesure de les atteindre. On voit ce qui se passe déjà sur la COP 21. Tout le monde était heureux parce qu'on avait voté un beau texte avec des objectifs qu'on voulait ambitieux. On sait qu'aujourd'hui qu'on ne les tiendra pas et que ce sera peut-être même encore pire qu'avant.

Elle ne votera sûrement pas un document qui dit que Paris est une ville plus propre, plus agréable et plus belle qu'il y a 10, 20 ou 25 ans car elle ne le pense pas. Elle pense que les Parisiens ne le pensent pas et ne le voient pas comme cela. Donc elle s'abstiendra.

M. Jean-Baptiste de FROMENT serait plutôt favorable à voter pour ce texte parce qu'il y a des objectifs qu'il partage. Même si Mme VUGHT a tout à fait raison de souligner que ce texte est d'autant moins crédible que le bilan du précédent plan climat est très mauvais et que les objectifs de la ville ne sont absolument pas atteints. On aura l'occasion de le dire au Conseil de Paris et on aura l'occasion de proposer une dizaine d'amendements parce qu'on a beaucoup travaillé sur ce sujet, qui essaieront de montrer comment on peut faire un plan climat un peu plus crédible et qui soit au-delà des simples déclarations d'intention, parce qu'il y a beaucoup d'éléments actuellement invraisemblables si on regarde le détail de ce plan.

M. Jean-Baptiste de FROMENT note que M. Sébastien DULERMO a mentionné un aspect très important, à savoir la nécessité de raisonner à l'échelle métropolitaine, avec un plan qui n'est pas discuté et concerté avec l'ensemble des communes. Par exemple l'annonce de la sortie de l'essence n'a pas été discutée avec les communes, mais on le fait avant d'annoncer le plan climat. Pour ce qui est de la sortie de l'essence, on peut partager cet objectif qui est très ambitieux. Simplement, il faut dire comment on fait et il n'y a pas un mot sur les énergies alternatives qu'il faut développer. Si on passe au tout électrique, il faut l'équivalent de 2 centrales nucléaires supplémentaires. Les élus de l'exécutif pensent qu'il ne faut pas passer uniquement au tout électrique ; il y a aussi le gaz naturel, l'hydrogène et il ne faut pas se lier les mains en décidant dès maintenant que c'est tout électrique. Il faut avoir un plan multimodal, évolutif. Il y a un autre sujet qui est que ce plan présuppose que la mobilité va baisser alors qu'on sait que la mobilité va augmenter. Donc, on aura besoin de plus de transports qu'avant, ne serait-ce que parce qu'il y a une explosion de l'e-commerce et des livraisons.

Effectivement, quand on regarde les détails, pour ne pas faire mauvaise figure parce que tout le monde est contre la baisse de la pollution, nous sommes favorables aux objectifs. Mais il est vrai qu'après, dans le détail, cela ne va pas du tout et ce n'est absolument pas crédible. Il y a même des objectifs qui sont contradictoires puisque si on part du principe que la mobilité baisse alors qu'elle va augmenter, on part déjà très mal.

Madame le Maire remercie M. de FROMENT d'avoir précisé la position des élus de l'exécutif. Les objectifs de ce plan climat sont très doux à entendre mais c'est vrai, Mme VUGHT, que la réalité est bien différente. Elle rappelle que l'exécutif municipal au niveau central est là depuis 20 années et qu'au bout de 20 ans de politique pour restreindre la pollution, la réalité c'est que Paris étouffe dans son périphérique, est corseté dans son périphérique. Paris est congestionné par l'automobile, il y a plus de bruit, plus de pollution, c'est AIRPARIF qui le signale. Effectivement, Madame VUGHT n'a pas tort, il ne s'agit pas de donner un satisfecit à Madame HIDALGO, c'est un coup de communication, cela n'a rien d'un projet de délibération. Les objectifs du plan climat, Madame le Maire et les élus de l'exécutif les partagent, c'est une lapalissade. Vous êtes pour ou contre le climat ? Vous êtes pour ou contre la pollution ? Oui, on veut respirer. Aujourd'hui on étouffe.

Effectivement, on partage les objectifs mais on a une autre façon de gérer. Comme tout à l'heure sur le logement, il faut traiter à la bonne échelle. Une fois de plus, les sujets sont traités à la mauvaise échelle, sans concertation avec la Métropole, sans concertation à l'échelle régionale. Elle ne comprend pas pourquoi Mme HIDALGO refuse le débat sur le péage urbain. Pourquoi ? C'est un sujet tabou ? On ne peut pas en discuter ? Parce que si on règle l'entrée de la Métropole urbaine cela va avoir des répercussions positives pour le centre de Paris. Si on continue à faire venir des voitures dans l'entonnoir, la mobilité va augmenter considérablement et tout le monde ne prendra pas les transports en commun. D'autres évolutions de la mobilité sont en jeu, c'est la réalité du monde de demain. Il faut les prendre en compte.

Oui, pour ces objectifs, oui pour cette communication, avec les réserves exprimées par Mme VUGHT qui sont bien réelles. Oui, la réalité de Paris, c'est qu'on étouffe et que si on étouffe, c'est la politique qui a été menée depuis 20 ans qui ne va pas.

M. Sylvain MAILLARD constate que l'on ne pourra pas dire qu'il vote toujours contre Mme HIDALGO ou qu'il prend toujours des positions contre elle. Il va aussi voter favorablement. Il est d'accord avec beaucoup d'arguments de part et d'autre et croit qu'il est important d'envoyer un signal. C'est une déclaration, il n'y a dedans que des bonnes intentions. Il juge important qu'à un moment on trace un cadre dans lequel on peut s'inscrire et c'est le rôle de la Maire de Paris de laisser de la place aux élus pour pouvoir construire avec elle le plan climat.

Il votera favorablement car il ne faut pas partir de façon négative. On connaît la communication habituelle de la Mairie de Paris, il ne faut pas tomber dans le piège. Les élus doivent prendre leur place ensuite dans cette construction pour que ce ne soit pas à sens unique comme d'habitude.

Un avis favorable est émis par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Sylvie LEYDET et Mme Isabelle VUGHT) sur le projet de délibération 2017.DEVE.170.

DÉLIBÉRATION 09.2017.116 - CHOIX DE LA GESTION PAR MARCHÉ DE SERVICE PUBLIC DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 21, RUE CHAPTAL À PARIS 9^E ARRONDISSEMENT ET AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE DEMANDER À LA MAIRE DE PARIS DE METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE DE MARCHÉS PUBLICS, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS, POUR LA GESTION DE CET ÉQUIPEMENT.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit de l'établissement d'accueil de la Petite Enfance situé rue Chaptal d'une capacité de 26 places qui est actuellement géré via un marché public de service et qui va arriver à son terme le 27 janvier 2019. Cet équipement est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité et il appartient au Conseil de se prononcer sur son mode de gestion.

Cet établissement présente un intérêt et le fait qu'il soit géré par un marché de service public, c'est qu'il permet d'assurer le même type d'accueil mais avec des horaires un peu plus flexibles grâce à une gestion externalisée par rapport à une gestion municipale. C'est un établissement ouvert de 08h00 à 19h00. Il est vrai que l'externalisation donne pour un accueil sur du temps complet davantage de flexibilité. Ainsi, il est souhaité de continuer sur ce mode de gestion, c'est-à-dire en marché public tout en conservant bien évidemment les prérogatives d'attribution des classes via la commission mise en place par la Mairie d'arrondissement. Elle propose de voter pour cette délibération qui propose d'ouvrir une procédure de marché public et le gestionnaire bien sûr sera ensuite agréé et contrôlé par les services de PMI, comme c'est le cas actuellement. Elle devra se conformer bien évidemment aux exigences de règles de sécurité et d'accueil de la Petite Enfance.

La délibération 09.2017.116 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2017.117 (2017.DFPE.44) - SUBVENTIONS (2 385 511 EUROS) ET AVENANTS À LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que pour une crèche située rue des Martyrs gérée par la Fondation Léopold BELLAN, la convention arrive à échéance le 31 décembre 2019. Il convient donc de fixer à la fois la subvention municipale pour l'année 2017 et l'engagement via un avenant pour cette association sur le taux d'occupation et le taux de fréquentation de la crèche.

Le multi-accueil rue des Martyrs a une capacité de 66 places et la subvention proposée pour l'année 2017 est de 397 065 €. C'est une subvention qui est un peu en baisse par rapport à l'année 2016, 12 % de moins. Cela s'explique par l'augmentation des produits, c'est-à-dire les recettes familiales. C'est pour cela que la subvention proposée est en baisse. Le taux de fréquentation et d'occupation de l'établissement est tout à fait conforme aux objectifs. Mme Gypsie BLOCH propose de voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DFPE.44

DÉLIBÉRATION 09.2017.118 (2017.DFPE.98) - SUBVENTIONS (3 728 841 EUROS), AVENANTS N° 1 ET CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^E) POUR SES 18 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit du même type de délibération mais pour l'association Crescendo, très présente dans l'arrondissement et avec laquelle la Mairie travaille sur énormément de projets et notamment le projet du relai assistante maternelle et auxiliaire parentale.

Deux établissements bien ancrés dans l'arrondissement : celui de la rue Le Peletier, les Globes Trotteurs, un établissement de 31 places, et celui situé rue Fromentin Charivari de 33 places. Elle souligne la très bonne gestion de ces deux établissements et notamment sur le taux d'occupation qui pour les deux est proche de 100 %. Ce sont les meilleures performances de l'arrondissement. Concernant les subventions pour Globes Trotteurs, elle est proposée à 344 508 €, subvention en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente qui s'explique par une augmentation des charges de personnel. Pour l'établissement Charivari, l'augmentation est en baisse cette année de 16 % due également comme pour la Fondation Léopold BELLAN à une augmentation des produits d'activité, donc des recettes familiales. Évidemment, Mme Gypsie BLOCH propose un vote favorable pour ces deux subventions et souhaite saluer à nouveau comme chaque année le travail de l'établissement Charivari qui accueille des enfants en situation de handicap dans son établissement Petite Enfance qui est le seul à le faire dans l'arrondissement. Il fait un travail vraiment très intéressant pour ces familles d'enfants porteurs de handicap, mais également pour les autres enfants qui se retrouvent à côtoyer des enfants différents.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DFPE.98.

DÉLIBÉRATION 09.2017.119 (2017.DASCO.130) - RESSORT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH note quelques modifications à la marge puisque la municipalité a déjà effectué un travail très important de modification du périmètre scolaire pour la rentrée 2016. Le projet de création d'une école polyvalente au 5 rue Milton, c'est-à-dire fusionner l'école maternelle avec l'école élémentaire, a amené à retravailler plus précisément sur le périmètre scolaire pour la rentrée 2018. Ces quelques modifications à la marge concernent surtout l'école maternelle. Le nombre d'élèves en maternelle va baisser dans cette école, donc il a fallu ajuster le secteur pour pouvoir s'adapter à trois classes d'école maternelle dans cette école dès la rentrée 2018. Le secteur a été revu pour déplacer les élèves sectorisés sur cette école du 5 rue Milton maternelle vers Buffault maternelle, vers Clauzel et vers le 22 rue Rochechouart. Ce sont les 3 écoles qui accueilleront les élèves de cet ancien secteur. Bien évidemment l'ouest de la rue des Martyrs plutôt vers Clauzel, le sud plutôt vers Buffault et l'est, c'est-à-dire la rue de Maubeuge plutôt vers le 22 rue Rochechouart, ce qui correspondait assez souvent à des demandes de dérogation des familles. Il était logique de le faire de cette manière-là.

Pour se mettre en cohérence avec les élèves qui poursuivront dans cette école, mais en élémentaire, il a été nécessaire de créer quelques ajustements sur le périmètre élémentaire entre le 21 rue Milton et le 5 rue Milton et Buffault élémentaire et Victoire pour que les élèves étant en maternelle au 5 rue Milton puissent y rester mais que l'école ne soit pas non plus trop surchargée. C'est le sens des changements apportés pour le périmètre scolaire qui sera voté au prochain Conseil de Paris pour la rentrée 2018. Mme Gypsie BLOCH invite bien évidemment à voter favorablement cette proposition.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DASCO.130.

Madame le Maire annonce les vœux que l'exécutif municipal du 9^e arrondissement a décidé de porter pour cette séance, sur deux sujets préoccupants en ce mois de novembre. D'abord la réorganisation du dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance pendant les vacances d'été.

VŒU 09.2017.120 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA RÉORGANISATION DU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Mme Gypsie BLOCH explique que ce sujet préoccupe les élus notamment parce que la décision intervient au dernier moment et sans concertation, sans pouvoir comprendre les raisons de la décision de la Ville de Paris, qui pour les élus va à l'encontre du service public.

Aujourd'hui, les crèches de l'arrondissement fonctionnent en service restreint pendant la période estivale : juillet et août, et pendant la période des vacances hivernales, c'est-à-dire les vacances de Noël. Pendant l'été, sur l'arrondissement deux à trois restent ouvertes. Les familles s'inscrivent dans les dates où elles sont à Paris pendant ces moments-là, quand elles ont besoin du service, elles sont ce qu'on appelle une crèche de regroupement. Le personnel est ainsi organisé pour travailler sur les établissements ouverts ou prendre ses congés.

La Ville de Paris vient de prendre la décision de restreindre cet accueil en n'ouvrant plus qu'un seul établissement par circonscription. Pour rappel, cette circonscription, c'est le 8^e, le 9^e et le 10^e arrondissement. Pendant la période du 6 au 17 août et du 26 au 29 décembre, certes ce sont des périodes où beaucoup de Parisiens partent en vacances mais pas tous, les familles qui restent travailler à Paris ont peut-être besoin de garde de leurs enfants. Aujourd'hui, on le voit bien dans les deux ou trois établissements ouverts pendant l'été, on compte des familles. L'été dernier, sur cette période, 50 familles dans deux crèches entre le 1^{er} et le 15 août avaient besoin de garde d'enfant, sachant qu'on ne sait pas encore quel établissement sera celui qui sera retenu pour accueillir les enfants. Donc, une famille qui habiterait au sud du 10^e pourrait se retrouver à aller au nord du 8^e accompagner son enfant à la crèche, ce qui paraît quand même une organisation très compliquée pour les familles.

Il y a deux sujets. Le premier sujet, c'est la concertation. Les parents n'ont pas été concertés sur cette décision alors que des conseils de parents dans les crèches existent, et notamment dans l'arrondissement. Ces instances existent, elles doivent être utiles et c'est vraiment un sujet qui doit être soumis à la concertation dans les conseils des parents élus dans les crèches. L'exécutif souhaite que la Maire de Paris mette en place dans chaque arrondissement une concertation avec les conseils de parents élus dans les crèches et les maires d'arrondissement pour prendre les meilleures décisions sur les fermetures ou ouvertures de ces crèches pendant ces deux périodes où la fréquentation est en baisse.

La deuxième chose, c'est qu'un des arguments serait les économies de fonctionnement qui pourraient être réalisées par rapport à cette décision. Les élus de l'exécutif demandent qu'une étude soit réalisée sur les économies de fonctionnement qui seraient réalisées en n'ouvrant qu'une seule crèche par circonscription, plutôt que six, par exemple deux par arrondissement pendant ces périodes. Cela ne semble pas être une économie qui justifie la baisse de service public à ce point pour les familles parisiennes. Ils souhaitent ces deux éléments-là avant que la décision ne soit prise. On dit bien sûr que c'est une expérimentation, qu'il y aura un bilan et que l'on verra après, mais les élus veulent voir avant parce que dans le 9^e, 50 familles ont besoin d'une place en crèche entre le 1^{er} et le 15 août. C'est à prendre en compte et c'est important. Voilà l'objet de ce vœu.

Madame le Maire précise qu'elle ne comprend pas où sont les économies attendues car les crèches ne sont pas climatisées l'été qu'il n'y a pas de chauffage, pas de climatisation et qu'on ne va pas non plus allumer la lumière. On va essayer de comprendre pourquoi la Maire de Paris veut infliger cette double peine. Les gens ne partent pas en vacances et en plus ils doivent faire des kilomètres pour déposer leurs enfants dans un autre établissement. C'est une dégradation du service public, cela devient de plus en plus dur, la vie devient de plus en plus chère et le service public n'est pas suffisamment efficace pour les Parisiens. La concertation est primordiale. Il est vraiment important que le conseil des parents soit concerté et puisse relayer les attentes des parents, attentes qui sont réelles dans le 9^e arrondissement et qu'on n'inflige pas cette double peine à un certain nombre de concitoyens.

Mme Claire MOREL rappelle que c'est une expérimentation, c'est important de le rappeler. Par rapport à la demande sur la communication des chiffres par arrondissement des regroupements, cela effectivement a été prévu. Il y a une réunion de présentation qui a été faite aux Maires d'arrondissement et aux élus en charge. Donc l'idée est d'avoir la vision sur Paris. Comme il a été demandé une donnée sur les chiffres, ce sera évidemment communiqué pour tous les arrondissements parisiens, l'exécutif s'est d'ailleurs engagé.

Madame le Maire indique que 2 000 familles sont concernées à l'échelle de Paris.

Mme Claire MOREL affirme que l'objectif n'est évidemment pas qu'il n'y ait pas d'accueil pour ces familles, c'est bien qu'il y en ait un. L'objectif est qu'il y ait une meilleure allocation des effectifs sur toute la période des congés d'été.

L'objectif est de concentrer sur les périodes des deux premières semaines d'août. C'est une expérimentation qui vient d'un diagnostic qui indique que cela ne fonctionnait pas très bien auparavant. Cet objectif d'accueil de toutes les familles parisiennes sera observé. Si le bilan n'est pas positif, comme c'est une expérimentation, il y aura évidemment des ajustements qui seront faits en concertation avec les familles et les maires d'arrondissement. Le Groupe de Mme Claire MOREL vote contre ce vœu.

Mme Gypsie BLOCH veut préciser que toutes les familles ne seront pas accueillies puisqu'aujourd'hui, par exemple dans le 9^e arrondissement il y en avait 50. Ces 50 familles s'étaient inscrites pour être accueillies du 1^{er} au 15 août sur le dispositif, donc une crèche pour trois arrondissements. Il n'y aura pas de place pour tout le monde et les familles ne vont pas s'inscrire. Le dispositif proposé est que sur proposition des professionnels des crèches, les familles pressenties comme ayant le plus besoin, seront sélectionnées pour avoir leur place en crèche pendant cette période. Le dispositif présenté est très différent alors qu'il fonctionnait très bien tel qu'il était aujourd'hui. Les familles s'inscrivaient, il y avait un nombre de crèches ouvertes en rapport. Jamais ce dispositif n'avait été pointé du doigt. C'est pour cela qu'on voudrait comprendre quel type d'économie la Maire de Paris souhaite faire par rapport à cette décision et surtout de quel montant. Parce qu'effectivement, comme on le disait, on ne va pas économiser d'électricité.

Madame le Maire indique que M. SOREL pointait du doigt tout à l'heure le fait que le budget du 9^e finalement et que le budget de la Ville de Paris étaient un peu confondus. Non, la priorité du 9^e c'est la Petite Enfance. L'exécutif du 9^e n'a pas pour politique de faire des économies sur le dos des enfants et des familles, comme par exemple, supprimer les colonies de vacances pour le personnel de la Ville de Paris. C'est un souci d'économie qu'elle n'admet pas. En revanche, avec M. Jean-Baptiste de FROMENT, avec l'ensemble des élus, on constate beaucoup d'économies à réaliser dans leurs secteurs respectifs. On peut dire là où on peut faire des économies qui ne touchent pas au service public et là où le service va être fortement pénalisé.

Madame le Maire n'est pas convaincue par les propos de l'opposition et va mettre au vote ce vœu qui sera discuté en Conseil de Paris. Les parents n'en ont pas encore pris conscience car les vacances sont encore loin mais il faut anticiper. Il faut arriver à obtenir de la Ville de Paris qu'une crèche soit ouverte par arrondissement et non par circonscription, parce que si vous habitez boulevard de Courcelles dans le 8^e arrondissement et que vous deviez aller au square Villemain, cela va être compliqué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Vu l'article 16 du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, relatif aux modalités d'ouverture et de fermeture des établissements, et plus précisément son 3e alinéa portant sur le fonctionnement en période estivale et hivernale ;

Considérant que les crèches dites « de regroupement » visent à assurer la continuité de l'accueil des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, d'été et de fin d'année ;

Considérant que durant ces périodes, un ou plusieurs établissements d'accueil collectif d'un même arrondissement restent ouverts et accueillent, sous condition de réservation, les enfants inscrits dans d'autres établissements de l'arrondissement, qui sont alors fermés ;

Considérant que l'Exécutif souhaite expérimenter à compter de l'été 2018 les regroupements de crèches par circonscription, et non plus par arrondissement, du 6 au 17 août 2018 et du 26 au 29 décembre 2018 ;

Considérant que cette réorganisation revient donc à réduire dans chaque arrondissement le nombre d'établissements restant ouverts pendant cette période ;

Considérant le découpage des circonscriptions, cela signifie même que dans certains arrondissements, il n'y aurait plus de structure ouverte sur ces deux périodes ;

Considérant que la nouvelle réorganisation proposée viendra impacter l'organisation des familles ;

Considérant que les parents au premier chef concernés n'ont pas été consultés, ne serait-ce que par l'intermédiaire des Conseils de Parents ;

Considérant que les maires d'arrondissement n'ont pas non plus été concertés sur cette nouvelle organisation, mais simplement informés, alors que les établissements d'accueil de la petite enfance sont des équipements de proximité inscrits à leur inventaire ;

Mme Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- engage une véritable concertation avec chaque Maire d'arrondissement et par leur intermédiaire, avec chaque Conseil de parents dans les crèches, en leur présentant notamment un état de la fréquentation des crèches de regroupement par arrondissement pour la période estivale sur les trois dernières années ainsi qu'une étude sur les économies de fonctionnement qui seraient réellement générées par le redécoupage.

VŒU 09.2017.121 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle que l'arrondissement est soumis à une forte demande sportive. Aujourd'hui, la notion de sport santé, de sport bien-être est très présente pour les Parisiens.

Dans le contexte des Jeux Olympiques, les Parisiens qui adressent leurs plaintes font maintenant référence aux jeux en disant mais « quid de nos équipements sportifs, on ne peut pas pratiquer le sport dans de bonnes conditions à Paris ». En effet, on a plusieurs problèmes, notamment peu d'équipements et des équipements anciens qu'il faut sans cesse rénover en profondeur et souvent pour les piscines, des choses comme les filtrations que les Parisiens ne voient pas forcément. C'est compliqué à expliquer. Ce sont de gros travaux d'entretien.

Depuis plusieurs mois, beaucoup de plaintes d'habitants s'accumulent. Les associations sportives ont du mal à être aidées par les agents municipaux pour installer leur matériel car souvent il n'y a pas assez de personnel pour être à la fois à l'accueil et à l'installation des tatamis. Par exemple, quand il y a une activité sportive avec des enfants et qu'il faut installer 60 tatamis en 5 minutes, ce n'est pas possible de le faire tout seul. Normalement, ce sont les agents municipaux qui aident les associations. Il y a aussi des plaintes pour des carences en termes de nettoyage, des plaintes pour des fermetures prolongées comme le problème de la piscine Drigny qui est fermée depuis plusieurs semaines pour de gros problèmes sanitaires.

Les usagers se tournent vers les élus mais il faut souligner que les agents municipaux font ce qu'ils peuvent dans la plupart des cas. C'est aussi le devoir des élus de rappeler qu'ils portent beaucoup de leurs difficultés. Deux exemples : la porte d'entrée du site de la Tour d'Auvergne ne ferme pas ou très mal depuis plus d'un an. On ne trouve pas la solution et l'agent d'accueil de la Tour d'Auvergne est dans le froid l'hiver parce que la porte ne ferme pas. De l'argent public il y en a mais qui n'est pas visiblement toujours très bien employé, donc pourquoi ne pas réparer cette porte ?

Autre problème auquel on est confronté maintenant depuis quelques mois, il n'y a plus d'échafaudage qui monte jusqu'à 7 mètres. Donc, par exemple, on ne peut plus changer l'éclairage dans un gymnase. Dans le 9^e, on n'a plus cet échafaudage qui coûte quelques milliers d'euros et visiblement c'est impossible à trouver. Sur ce point, on est solidaire des agents qui font aussi beaucoup de petits travaux pendant les vacances, qui ne sont pas toujours valorisés pour cela, qui entretiennent et font des petits travaux de peinture dans les gymnases. Ce qu'on demande c'est une concertation sur la gestion de ces équipements en lien avec la Mairie, avec le Maire de l'arrondissement qui connaît parfaitement son arrondissement et les sites qui sont occupés par les usagers et qui sont très fréquentés. Il faudrait peut-être mieux déployer les agents. Quand on a un site fermé comme Drigny depuis deux mois, on pourrait imaginer que les agents de Drigny soient déployés sur d'autres sites du 9^e, comme le site de la Tour d'Auvergne, ou même Valeyre mais visiblement ce n'est pas le cas. Mieux déployer les agents et améliorer les relations que l'on peut avoir aussi entre les mairies, l'arrondissement et la ville. Voilà l'objet de ce vœu qui est de faire avancer les choses dans un contexte particulier avec les Jeux Olympiques en 2024 comme objectif.

Madame le Maire observe que les exemples de défaillances ne manquent pas. Elle a eu l'occasion d'en parler avec le nouveau directeur de la Direction Jeunesse et Sport.

Au terme de ces 3 premières années, il est très préoccupant de voir comment sont gérés les équipements municipaux sportifs et les centres d'animation, cela dépasse l'entendement. Il est vrai que l'on remet à nouveau ce sujet à l'ordre du jour, ce n'est pas la première fois mais il faut vraiment trouver une solution.

Les Parisiens ne comprennent pas la façon dont sont gérées les piscines, les équipements, l'absence de sécurité sans parler des personnes qui ne payent pas l'entrée de la piscine. Enfin, les exemples sont vraiment très nombreux. Il y a beaucoup d'exaspération des habitants et des élus sur une situation qui n'est pas acceptable. Le vœu n'est pas polémique, c'est un cri d'alarme pour dire à la Maire de Paris « prenez ce sujet à bras le corps ». On n'est pas pour la promotion du sport business. C'est très bien d'avoir les Jeux en 2024, sauf que l'on veut promouvoir le sport au quotidien, cela concourt au maintien des familles dans l'arrondissement et dans Paris. Il faut aussi développer les activités culturelles, les activités sportives. Aujourd'hui, on a un maillage d'équipement important depuis des années mais mal entretenu et totalement défaillant. C'est vraiment problématique.

Mme Claire MOREL, par rapport à ce vœu, prend l'exemple de Drigny parce qu'il a été cité, qui est effectivement un sujet. Une analyse de plan a été faite. De nouveaux travaux de nettoyage complémentaires doivent être mis en œuvre, ce qui a prolongé la fermeture. Forcément, il y a des cas de figure qui sont liés à des analyses complémentaires et qui obligent et conduisent à fermer. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'entretien et de maintenance sur ces équipements.

Sur les défauts de surveillance qui ont pu être évoqués également, une réunion va se tenir justement à ce sujet. Il n'y a aucun problème sur le fait que des maires d'arrondissement se préoccupent de sujets locaux et interpellent les services de l'exécutif parisien. Faire un vœu pour dire qu'il faut faire une large concertation, que l'objectif est que cela avance, que des sujets soient traités au coup par coup, c'est faire un vœu qui n'a pas d'objet. Parce que s'il y a des sujets qui doivent être traités, ils doivent être traités au cas par cas sur chaque situation pour faire une large concertation qui ne sera pas forcément très concrète et qui ne va pas forcément régler les problèmes du quotidien. Voilà le point de vue.

Évidemment que s'il y a des sujets, il faut solliciter les services pour que cela se règle. Si cela met trop de temps à se régler, c'est une vraie question. En tout cas faire un vœu pour une large concertation, cela n'a pas lieu d'être, ce n'est pas concret et cela n'aboutira à pas grand-chose de nouveau concernant les équipements municipaux parisiens.

M. Sylvain MAILLARD remarque que, juste avant, on vient de dire qu'on faisait une grande concertation sur le plan climat. Là c'était important mais là pour le sport ce n'est plus important. En tout cas, ce qu'il aime dans ce vœu, c'est ce que cela rappelle l'ambition qui a été et qui est celle qui est proclamée par la Maire de Paris de dire « voilà nous avons gagné les Jeux Olympiques et nous nous en réjouissons tous ». Cela va être un moment fort mais c'est un moment qui doit être partagé avec les Parisiens.

Moment partagé avec les Parisiens, c'est-à-dire que les Parisiens s'emparent aussi d'une envie de faire encore plus de sport, d'être organisés autour de cela. M. Sylvain MAILLARD trouve très surprenant les signaux que l'on envoie, il le dénonce régulièrement et a eu l'occasion de le dire à la Maire de Paris. Les choses très concrètes sont importantes. Les lister ne serait pas quelque chose de polémique, qui montre de très près les limites : une porte qui ne ferme pas, des éclairages qu'on ne peut pas changer. Il est grotesque de voir que l'on accueille les Jeux Olympiques dans sept ans, on accueille le monde entier pour faire du sport et on n'est pas capable d'éclairer un gymnase.

Deuxième remarque, il a eu l'occasion de dire qu'il ne comprend pas le signal envoyé de baisse des subventions aux OMS. Il réaffirme qu'il ne comprend pas que dans une perspective des Jeux Olympiques pour lesquels on s'est battu, et c'est tant mieux, que l'on baisse le sport au quotidien, le sport de chaque citoyen. Il pense que c'est un ensemble de délitement, avec une image donnée pour les Jeux Olympiques qui est très positive et un sport au quotidien qui ne correspond pas. Plus le temps va passer, plus cet écart va être visible. Il craint que l'on arrive à un rejet d'une partie des Parisiens des Jeux Olympiques. Ils diront que le sport ne les concerne pas, ils n'auront que les dettes. Parce qu'on va parler aussi de ce que cela coûte et on aura juste les dettes derrière. M. Sylvain MAILLARD pense que ce vœu est très important, il l'accompagne et espère avoir enfin une réponse du cabinet de M. Jean-François MARTIN, car ses réponses manquent cruellement, très souvent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant l'accueil des Jeux Olympiques à Paris en 2024 et le fait que cette candidature a été menée avec le soutien du tissu sportif parisien et dans l'optique de développer le sport à Paris ;

Considérant la demande sportive forte dans le 9^e, la grande densité de notre arrondissement et l'ancienneté de la plupart de ses équipements sportifs ;

Considérant les plaintes des habitants et des associations relatives à des défauts de surveillance à l'accueil des équipements, à l'impossibilité d'aider les associations dans l'installation de leur matériel sportif et à des carences dans le temps consacré au nettoyage ;

Considérant que la piscine Drigny est fermée depuis l'été car la sécurité du personnel et des usagers n'est plus garantie à cause d'une forte teneur en plomb dans l'air ;

Pour ces motifs, Delphine BÜRKLİ et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ouvre une large concertation sur la gestion des agents des équipements sportifs municipaux en lien avec les mairies d'arrondissement.

Madame le Maire donne rendez-vous le lundi 27 novembre 2017 pour le prochain Conseil d'arrondissement.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures quinze minutes.

L'adjointe au Maire du 9^e arrondissement

Adeline GUILLEMAIN

